

LE DEVOIR

Vol. LXXXVI - No 22

MONTREAL, LE VENDREDI 27 JANVIER 1995

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

Les 1000 jours de Sarajevo

Malgré tout, un symbole et un espoir

À l'occasion du millième jour du siège de Sarajevo, des centaines de personnalités — maires de grandes villes, intellectuels européens — se rendent aujourd'hui sur place pour «célébrer», jusqu'à dimanche, la douloureuse commémoration d'une guerre qui n'en finit plus.

Il y a mille jours, le 2 mai 1992, un train quittait la gare de Sarajevo. Il n'en est jamais revenu. Là-haut, sur les flancs de cette cuvette maelfique au fond de laquelle repose la capitale bosniaque, des milliers de miliciens serbes, appuyés par l'armée de Belgrade, scellaient tous les accès de la ville. Ainsi commençait le siège de Sarajevo, devenu le synonyme contemporain du martyre, mais aussi de la résistance sociale à la folie guerrière.

C'était une ville magnifique, où mosquées, églises orthodoxes et cathédrales catholiques s'observaient les unes les autres. Une ville où des Croates, des Serbes et les Musulmans les moins intégristes du monde cohabitaient sans peine, se mariant souvent entre eux. Une ville à forte densité «musulmane», certes... mais où les filles ne se voilaient pas et où les gars buvaient leur *slivovica* sans états d'âme.



François Brousseau

Il y avait trois Sarajevo. Une vieille ville fleurant l'Orient; une ville plus moderne, le long de la Miljacka, aux parfums austro-hongrois; puis une grande ceinture industrielle socialiste comme l'ex-Europe communiste en a produit à la douzaine. Et puis, plus loin encore, tout autour, les hauteurs de ces belles collines qui allaient devenir le repaire sinistre des agresseurs. Il n'y a pas onze ans, dans cette ville enchantée, la jeunesse du monde entier célébrait les Jeux olympiques et l'amitié entre les peuples.

Aujourd'hui, Sarajevo vit au rythme des canalisations brisées, de la pénurie permanente, des coupures d'eau, d'électricité et de gaz, des sachets de riz de l'aide internationale et des files d'attente par 12 degrés sous zéro pour remplir un bidon d'eau potable...

Certes, la douleur physique n'est plus aussi aiguë qu'il y a un ou deux ans; l'été 1994 a même laissé miroiter un relatif «retour à la normalité». Mais c'est un «après-guerre» en trompe-l'œil: Sarajevo reste une ville prisonnière, une ville sous globe, qui respire par à-coups et grâce à l'aumône internationale, où l'on ne peut sortir et entrer à sa guise.

Certes, les francs-tireurs ne réclament plus leur lot quotidien de dizaines de victimes — femmes et enfants compris — comme aux plus noirs jours de 1992 et 1993: 10 000 morts au total. Les horreurs du marché central, lorsque 68 personnes ont été fauchées un samedi matin de février 1994 par un obus, ne sont plus à l'ordre du jour. Mais la ville est toujours encerclée, surveillée de loin par des forces serbes, auxquelles répond sporadiquement une armée bosniaque qui n'est plus tout à fait l'agneau innocent des débuts.

Question lancinante: le «modèle Sarajevo» a-t-il été embelli pour accabler encore plus que de raison les forces serbes et leur idéologie de l'épuration ethnique? Après tout, la paix intercommunautaire dont toute la Bosnie était le symbole a «tenu» à l'époque d'un gouvernement autoritaire — le communisme de Tito — avant de s'effriter dans «l'ère de la liberté» d'après la chute du mur de Berlin.

Pourtant, on n'invente pas ces mariages mixtes par milliers, qui touchent 35% de la population de la capitale; cette convivialité bon enfant des rues étroites de la vieille ville; cette pratique de la cohabitation sur fond de langue commune, élaborée au cours des siècles et par-delà tous les régimes.

«Es-tu Serbe ou Musulman? Réponds, et réponds bien!», demande aujourd'hui le militaire. «Je suis Bosniaque et Sarajévien!», répond le civil dont la mère est serbe, le père musulman et les aïeux croates. Aujourd'hui, sous les coups de botte et des bombes et de l'idéologie guerrière qui force tout un chacun à choisir son camp, on parle d'une «ethnisation» musulmane de l'armée et du leadership politique de la Bosnie.

«L'agneau» multiethnique des débuts, offert à la décapitation, s'est indéniablement durci au fil des mois. L'identité musulmane s'affirmerait de plus en plus; ainsi, cet automne, des oulémas ont colporté à la radio une propagande hostile aux mariages mixtes. De tels incidents laissent en effet penser que la bonne entente serbo-croato-musulmane dans la vie quotidienne commencerait à vaciller. Et pourtant...

À l'heure où, cinquante ans plus tard, le monde entier se souvient d'Auschwitz et de l'Holocauste, Sarajevo se dresse comme le symbole contemporain de la résistance à la purification ethnique, comme le contre-exemple obstiné de la fatalité de la haine, comme l'os dans les plans de séparation de l'ex-Bosnie-Herzégovine en trois mini-républiques homogènes, comme l'endroit où des citoyens refusent de se laisser diviser contre leur gré.

Capitale moderne de la tragédie et de l'absurde, où Susan Sontag monte Beckett et où l'on joue Bach sous les bombes, où les hommes continuent de porter cravate et les femmes de se maquiller, Sarajevo n'a pas encore basculé: Magnifique singularité façonnée par l'Histoire, vivante accusation pour une Europe embarrassée qui a regardé le massacre en fournissant brancards, pansements et cartes géographiques bariolées, Sarajevo la pluriethnique, Sarajevo la tolérante, reste un espoir pour l'humanité.

MONTREAL

Françoise Bertrand ne jette la pierre à personne

PAGE A 3



LES ACTUALITÉS

Les bars feront la police

PAGE A 4

POLITIQUE

Roméo Dallaire «embarrassé»

PAGE A 5



Balladur et Chirac s'engagent à reconnaître un Québec souverain

CHRISTIAN RIOUX
CORRESPONDANT DU DEVOIR À PARIS

S'il n'en tient qu'aux deux principaux candidats à la présidence française, le premier ministre Édouard Balladur et le maire de Paris Jacques Chirac, la reconnaissance diplomatique d'un éventuel Québec indépendant ne pose pas de problème. Tout au long de la troisième journée de son voyage officiel à Paris, Jacques Parizeau a donc continué hier à collectionner les déclarations, parfois nuancées, de «non-indifférence» face

au débat référendaire qui s'amorce au Québec.

L'attitude la moins spectaculaire mais la plus surprenante est venue du premier ministre Édouard Balladur. Le candidat à la présidence, qui est donné gagnant dans tous les sondages, a déclaré en réponse à un journaliste qui l'interrogeait sur la reconnaissance d'un Québec indépendant: «Le premier ministre (Jacques Parizeau) vient de faire des recommandations. Je ne doute pas qu'elles seront suivies.» Or, Jacques Parizeau venait justement de demander au premier ministre de recommander au futur président qui sera élu en mai — et qui pour-

rait bien être Édouard Balladur lui-même! — «d'aborder avec sympathie le nouveau pays qui apparaîtra».

Malgré le vocabulaire diplomatique que manie avec dextérité Édouard Balladur, jamais un premier ministre français n'était allé aussi loin sur cette question. D'autant

VOIR PAGE A 12: PARIZEAU

VOIR AUSSI EN PAGE A 5

■ Chrétien rabroue Chirac

■ Les Français sont bons diplomates, dit Johnson

Ils n'ont pu attendre la fête...



PHOTO JACQUES NADEAU

REGAILLARDIS par le froid vif, des élèves de l'école Murielle-Dumont, de Pierrefonds, ont dévalé sur des «tripes» les pentes du parc des Îles, des pentes bien enneigées grâce aux salves des canons à neige lancées en prévision de la fête des Neiges qui débute vendredi prochain. Nos informations en page A 3.

Quels symboles pour quelle mémoire?

Entre Juifs et Polonais, le malaise persiste autour d'Auschwitz

Plus d'un millier de personnes ont suivi hier les pas des 1,5 million de Juifs tués à Auschwitz-Birkenau et se sont rassemblés devant les chambres à gaz et les fours crématoires pour marquer le cinquantenaire de la libération de ce camp de concentration nazi par l'armée soviétique. À Cracovie, le président polonais, Lech Walesa, a présidé les cérémonies officielles et dénoncé les atrocités commises par les nazis. Nos informations en page A 7.

LUC ROSENZWEIG
LE MONDE

À la fin d'août 1993, un colloque international rassemblant historiens, philosophes et religieux était réuni autour du thème: «L'avenir d'Auschwitz: conserver les ruines?» Cette interrogation suscite chez les survivants et les dépositaires de la mémoire de la Shoah des clivages profonds. «Laissons pourrir ce lieu maudit!», s'écriaient les uns, tandis que d'autres estimaient que la

conservation, voire la reconstruction des lieux réels de la souffrance et de la mort étaient nécessaires à la lutte contre l'oubli.

D'autres enfin, comme Serge Klarsfeld, proposaient de reconstruire l'ancienne rampe d'arrivée où était effectué le tri de ceux qui étaient immédiatement envoyés dans les chambres à gaz, et de laisser se dégrader les autres traces matérielles «dont le sort, affirmait-il, doit être

VOIR PAGE A 12: AUSCHWITZ

Guerre d'usure au Salon de la race

Le débat sur la liste électorale permanente s'envenime

GILLES LESAGE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le débat sur le projet de loi 40 qui établirait une liste électorale permanente s'envenime à l'Assemblée nationale.

Le leader parlementaire du gouvernement et ministre responsable de la réforme électorale répète qu'il en a contre les fraudeurs «potentiels», dont il évalue le nombre à 300 000.

L'opposition officielle lui rétorque que ces allégations sont méprisantes pour l'ensemble des immigrants et a entrepris un *filibuster* (blocage systématique) pour retarder et, si possible, empêcher l'adoption du projet litigieux.

Mardi et mercredi, la Commission des institutions a entendu les interventions d'organismes intéressés ainsi que du directeur général des élections.

Hier matin, dès la reprise des travaux sessionnels pro- prement dits, le ministre Guy Chevrette a été mis sur la sellette par la députée libérale de La Pinière pour des propos qu'il a tenus devant les médias, laissant entendre que de 250 000 à 300 000 membres des communautés culturelles voteraient illégalement (sans avoir la citoyen-

VOIR PAGE A 12: GUERRE

POLITIQUE

Québec veut vite s'entendre avec les Inuits

PAGE A 5

Fusions d'hôpitaux

Saint-Michel et Fleury ouvrent le bal

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Pour survivre aux compressions massives qui s'en viennent, les hôpitaux Saint-Michel et Fleury ont déjà commencé à préparer leur fusion et pourraient décider de ne faire plus qu'un dès avril prochain.

Alors que l'on discute de fermetures et de fusions à Montréal, ces deux hôpitaux d'environ 250 lits chacun, situés dans le nord de la métropole, ont décidé de passer aux actes avant que d'autres ne les destinent à la guillotine.

Des pas importants ont déjà été franchis dans cette voie, les conseils d'administration ayant formellement mandaté en décembre dernier les directeurs généraux des deux hôpitaux d'étudier «la complémentarité» et «la fusion» de leurs établissements.

«Les objectifs de réductions budgétaires nous font penser qu'on n'a plus tellement le choix. Il faut trouver des solutions pour ne pas diminuer l'offre de services», affirme le directeur général de l'hôpital Saint-Michel, Bertrand Girard, d'avis que les compressions attendues d'environ 4 % du budget l'acculent au pied du mur. Mardi soir der-

VOIR PAGE A 12: FUSIONS

INDEX MÉTÉO

- AgendaB7
- Avis publics.....A9
- ClasséesA9
- CultureB4
- ÉconomieA8
- Éditorial.....A10
- Le monde.....A7
- Mots croisés.....A4
- Les sportsB6



Montréal
Ensoleillé avec passages nuageux.
Max: -10

Québec
Ensoleillé avec passages nuageux.
Max: -12

Détails en A 4

À ce prix-là, tout le monde peut être en affaires.



49⁹⁵\$ par mois

LE PLAN 50/50

minutes de temps d'antenne gratuit par mois cents la minute de temps d'antenne supplémentaire

Temps d'antenne gratuit les week-ends / 1^{er} mois d'appels gratuits* (contrat de 36 mois)

OFFRE BONI :

- Frais de branchement **gratuits** (économie de 60 \$)
- 6 mois **gratuits** de facturation détaillée par code (économie de 41,70 \$)
- 6 mois d'accès **gratuit** au centre de messages (économie de 29,70 \$)

Offre spéciale: téléphone cellulaire Nokia 100 à 129⁹⁵\$

Bell Mobilité

Enfin libre

1 800 667-0123



Offre boni aussi valide pour toute nouvelle activation sous contrat minimum de 12 mois excluant les forfaits Liberti, Contact essentiel, Bronze et Plan partenaire. Sous réserve de l'approbation de crédit. Taxes, frais d'interurbain, frais d'abonnés itinérants et options additionnelles en sus. Frais annuels d'accès au réseau en sus. Disponible chez les agents participants jusqu'à épuisement des stocks. L'agent peut vendre à moindre prix. L'offre se termine le 28 février 1995. *Appels locaux seulement.

AGENTS AUTORISÉS
Arthabaska
 Communication 1^{er} choix
 Tél.: (819) 357-7777
Chomedey
 Metro Com Canada
 Tél.: (514) 687-4000
Dollard-des-Ormeaux
 C.T.M. Banlieue Ouest
 Tél.: (514) 626-8888
Joliette
 Boutique du Téléphone enr.
 Tél.: (514) 752-5030

Lafontaine
 Le Centre St-Jérôme inc.
 Tél.: (514) 431-5122
Laval
 Audiocom Laval inc.
 Tél.: (514) 681-8340
 Centre du Téléphone
 Mobile-Auteuil
 Tél.: (514) 628-9366
 Centre du Téléphone
 Mobile-Laval
 Tél.: (514) 682-9366

Longueuil
 Triacomm
 Tél.: (514) 928-2244
 Cellcom Rive-Sud
 Tél.: (514) 463-7777
Montréal
 ABCO Télécom
 Tél.: (514) 389-8900
 Autocell inc.
 Tél.: (514) 257-9292
 C.B.C.I. Télécom
 Tél.: (514) 748-5224

Locatel ltée
 Tél.: (514) 593-5555
 Télécenre Québec
 Tél.: (514) 485-5222
Rosemère
 Centre du
 Téléphone Mobile
 Tél.: (514) 979-3838
Shawinigan
 Reynolds Radio inc.
 Tél.: (819) 539-1992

Sherbrooke
 Audiotec
 Tél.: (819) 562-9262
 Gobeil et Filles inc.
 Tél.: (819) 563-0406
Ste-Agathe-des-Monts
 Autoradios C.V.L. inc.
 Tél.: (819) 326-2006
St-Eustache
 Communications J.D.
 Tél.: (514) 974-7444

St-Hyacinthe
 Info-Comm
 Tél.: (514) 778-1911
St-Jean
 Télévision Hébert
 et Gouin
 Tél.: (514) 348-5210
Terrebonne
 Cellcom
 Tél.: (514) 964-7777
Tracy
 Radio Michel inc.
 Tél.: (514) 746-7777

Verdun
 Citicell
 Tél.: (514) 762-2000
Ville Mercier
 Distribution
 Réjean Mailloux inc.
 Tél.: (514) 225-0466
Ville St-Laurent
 J.G. Communication
 Tél.: (514) 951-2111
 Lazer Auto
 Tél.: (514) 334-4785
Stereo Plus
 participants

LE DEVOIR MONTRÉAL

Radio-Québec

Françoise Bertrand ne jette la pierre à personne

PAULE DES RIVIÈRES
LE DEVOIR

Dès l'arrivée au pouvoir du Parti québécois, l'ex-présidente de Radio-Québec, Françoise Bertrand, a senti que l'heure de «se poser des questions» était venue. En d'autres termes, elle a senti sa marge de manœuvre se rétrécir bien avant la nomination de l'actuelle ministre de la Culture, Rita Dionne-Marsolais.

Cette dernière a annoncé, la semaine dernière, la nomination de Raymond Brasseur à la tête de Radio-Québec. M. Brasseur terminera le mandat de Mme Bertrand, qui devait prendre fin dans deux ans et demi.

«J'aurais peut-être pu rester un, deux mois de plus. Mais il valait mieux que les choses soient claires pour l'institution, qui est constamment remise en question, a expliqué Mme Bertrand, hier, au cours d'un entretien téléphonique. Il était devenu important que ma décision de quitter se prenne rapidement.»

Radio-Québec est-elle un outil politique? Mme Bertrand oppose un «pas de commentaire» à cette question. Elle ajoute: «Je n'ai jamais fait de politique pendant que j'étais à Radio-Québec. Je ne vais pas commencer. Sur tout que je veux mettre mon énergie à tourner la page.»

Avant de partir, Mme Bertrand n'a même pas cru opportun de compléter le plan de développement que la ministre, Rita Dionne-Marsolais, a sollicité d'elle avant les Fêtes, en précisant à ce moment aux médias que «c'est dans ce contexte que se fera une évaluation du plan de carrière de Mme Bertrand». À Radio-Québec, à ce moment, les propos de la ministre avaient suscité la surprise.

Cependant, l'ex-présidente de Radio-Québec ne jette publiquement la pierre à personne. Pas du tout. «Dans les circonstances, dit-elle, la conduite de Mme Dionne-Marsolais a été impeccable.»

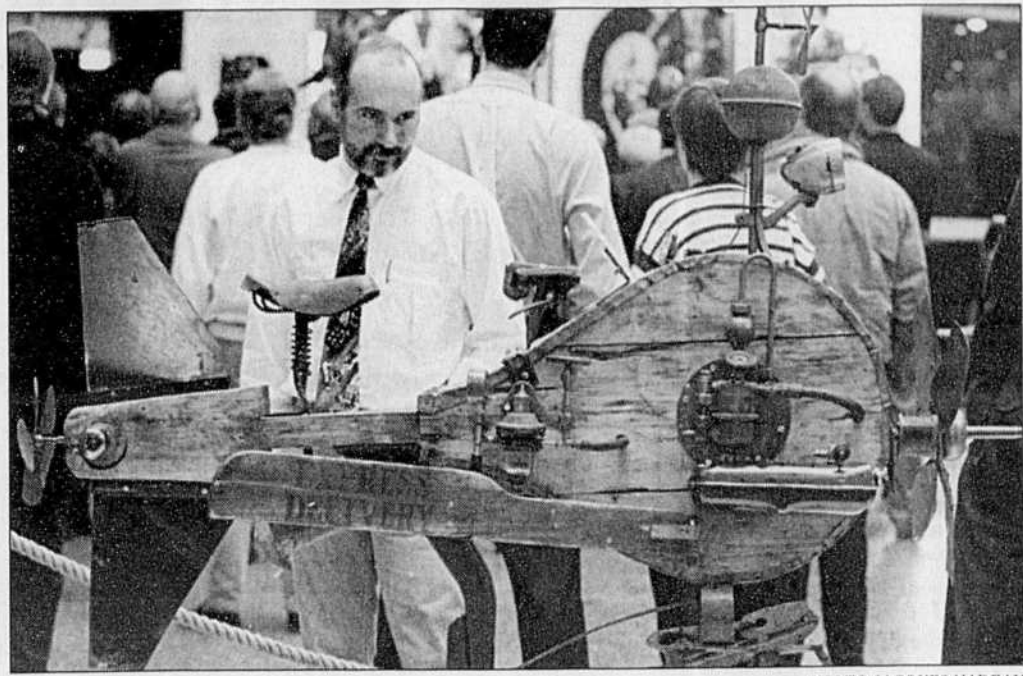
Mme Bertrand est entrée en fonction en août 1988 lorsque le ministre libéral des Communications de l'époque, Richard French, lui avait demandé de laisser son poste de vice-doyenne de l'Université du Québec à Montréal pour prendre la présidence du télédiffuseur. Le premier mandat de cinq ans de Mme Bertrand a été renouvelé pour un second mandat de cinq ans en août 1993.

«Lorsque les questions se posent et que les choses sont en suspens, la légitimité d'agir est plus limitée et il faut se reposer des questions à savoir si on peut continuer», dit-elle.

Il faut dire que les rumeurs de son remplacement étaient vives depuis plusieurs semaines et que le gouvernement ne faisait rien pour les infirmer.

Mme Bertrand a fait hier ces quelques commentaires — livrés au compte-gouttes et presque avec réticence — au moment où certains critiquent la manière cavalière dont elle a été forcée de quitter et celle avec laquelle un gouvernement place son homme dans une institution aussi névralgique que ce média télévisuel d'État.

Mme Bertrand ne veut pas dénoncer qui que ce soit. Elle ne peut toutefois dissimuler une pointe d'amertume lorsqu'on lui rappelle que son mandat n'était pas terminé. «Vous avez raison, il n'était pas terminé.»



La Machine volante, de Normand Toupin: vole-t-elle?

Au Complexe Desjardins, jusqu'à demain

L'artiste du bac vert

Normand Toupin fait des sculptures de récupération

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

La Joconde II, exposée au Complexe Desjardins jusqu'à demain, a un sourire indéfinissable. Comme les autres œuvres de cette exposition de Normand Toupin, elle est faite d'objets de récupération. Ses yeux et sa bouche sont de vieux bouchons de bouteille, ses cheveux proviennent d'une garniture de rideau ou de tapisserie. Mais ce qui rend le sourire de la Joconde II indéfinissable, c'est la courbure du bouchon usagé, la patine de son métal.

Depuis quinze ans, Normand Toupin, 54 ans, tombe ainsi amoureux des vieux objets qu'il ramasse à la campagne. Les objets, brisés de préférence, ceux qui ne servent plus à rien, le passionnent.

L'homme se dit bricoleur, menuisier. C'est un décrocheur, mais aussi un ancien professeur de français, d'anglais et de mathématiques au secondaire. Les yeux perçants, le sourire grimaçant, il caresse le vert-de-gris qui couvre les ailes de son Canard déchainé. La sculpture a un corps de balayuse, une tête en crochet de machine agricole et une queue en éventail, trouée comme le porte-savon qui la constitue. A ses côtés trône Le Silence du pélican, né d'un silencieux de voiture, aux ailes en panache d'original, le cou en renvoi d'évier. Sa tête est une patte de chaise chromée, ses pattes sont deux râtaux de jardinier. Sa queue est un morceau de charue, le tout monté sur le pied d'un vieux projecteur de cinéma.

«Regardez la rouille sur la tête, dit-il, l'œil attendri. Je l'ai laissée parce que je trouvais que cela lui donnait un petit quelque chose...»

C'est lorsqu'il a entrepris de se construire une maison avec des matériaux de construction usa-

gés que M. Toupin a découvert les joies de la récupération. «En dehors de matériaux de construction, j'ai trouvé toutes sortes de choses. Et je trouvais ça de valeur de laisser ça dans les vidanges, dit-il. Puis, à force d'accumuler des choses, il m'est venu des idées...»

Les résultats sont surprenants, drôles, plein d'imprévus. «Les vieilles choses ont des rondeurs, des formes», dit-il. Par exemple, cette chaise, nommée Le Fou du roi. Ses pieds sont des formes de cordonnier, surmontées d'amortisseurs de motocyclette. On appuie ses mains sur un guidon de bicyclette, son dos sur le dossier d'un siège de toilette. Plaquées dessus, il y a une poire pour retirer l'acide des batteries et une poignée de tiroir, elles-mêmes surmontées d'un ventilateur. Le tout est drôle, plein d'esprit.

La quantité de choses trouvées dans les poubelles est phénoménale, dit l'amateur.

«Des fois, c'est épuisant. Quel gaspillage!», dit-il. On trouve de tout dans les poubelles, des grille-pain, des lits, etc. Parfois, Normand Toupin en donne même aux pauvres, lui qui n'a déjà pas beaucoup d'argent. «Je n'ai pas besoin de grand-chose», dit-il.

Après avoir été professeur, puis agriculteur, Normand Toupin déguste les joies de la sculpture. Il a déjà exposé dans plusieurs musées et se prépare à faire le Salon de la jeunesse. Au début, ces objets n'étaient que de simples bibelots. Il en a plein sa maison. Et il a fallu que je leur trouve des noms», dit-il. Et c'est ainsi qu'est née par exemple Miss Branchée, la face taillée dans un billot, la tête couverte de fiches électriques, qui chante dans un micro fait d'une salière au bout d'une antenne de voiture. C'est la vedette du Pit Bonheur blues band, un groupe de créations dans le genre de l'artiste.

À compter du 22 avril prochain

Bourque doublera la collecte sélective

Le nombre de foyers desservis passerait à 200 000 dès cette année

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

L'administration du maire Pierre Bourque prend le taureau par les cornes dans le dossier de la collecte sélective. Le nombre de foyers montréalais desservis devrait grimper de 110 000 à 200 000 dès cette année.

C'est ce qu'a déclaré hier au Devoir le responsable politique de la participation des citoyens au programme d'environnement, Robert Laramée.

«On veut faire de Montréal la capitale de l'environnement, il faut donc accélérer la collecte sélective. Mon objectif, c'est de doubler la récupération de porte en porte», a affirmé M. Laramée.

L'élargissement de la collecte sélective, mise en place il y a six ans par l'administration du Rassemblement des citoyens de Montréal, devrait s'enclencher symboliquement le 22 avril prochain, journée durant laquelle 140 pays à travers le monde célèbrent la Terre.

Cet objectif ambitieux de faire participer près d'un foyer montréalais sur deux à la collecte sélective correspond à l'engagement électoral de M. Bourque de faire passer le taux de récupération des déchets domestiques de 3,6 % à 40 % d'ici 1998. Quant au coût de l'opération, il faudra attendre lundi prochain, lors de la présentation du budget municipal, pour le connaître.

Il en coûte actuellement près de 4 millions \$ à la Ville de Montréal pour la collecte sélective. Ce programme a permis de récupérer environ 10 634 tonnes de déchets en 1994, soit une augmentation de deux tonnes par rapport à l'année précédente.

Tel que promis, la gestion populaire de ce programme échoira à des comités de citoyens (au nombre de quinze cette année), composés d'environ 200 bénévoles élus par les citoyens de chacun des districts électoraux visés.

Ces groupes bénéficieront chacun d'un budget de 100 000 \$ pour rencontrer leurs objectifs: environnement, propreté et embellissement.

«Quand on parle de propreté, on parle dans le fond d'information et d'éducation. Ce sera au comité de s'assurer que les citoyens connaissent les horaires de collecte, les règlements municipaux, l'importance de se respecter entre voisins», a indiqué Robert Laramée qui dit vouloir s'assurer que les activités des comités ne chevauchent pas celles d'organismes communautaires déjà en place.

«Les comités, je les vois comme ceux qui vont dire quoi faire aux gens. Ça a plus d'impact quand du vrai monde, qui vivent dans un quartier, se lève debout et décide des priorités ensemble. Je veux qu'on leur reconnaisse un pouvoir», a conclu M. Laramée.

avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation	Adresse
3093620 CANADA INC. O'Toole 12212, Lorenzo Prince	1 Restaurant pour vendre 1 Bar avec danses et spectacles 1 Bar sur terrasse	7373, boul. Langelier Saint-Léonard	
9011-9587 QUEBEC INC. Pennys Rendez-Vous Continentale 217, Côte-Vertu	1 Restaurant pour vendre	217, Côte-Vertu Saint-Laurent	
BILLARD MIAMI VICE INC. Billard Miami Vice Inc. 4260, Notre-Dame	1 Bar	4260, Notre-Dame Ouest Montréal	
9009-5829 QUEBEC INC. Torpello 3700, rue Jean-Talon Est	1 Restaurant pour vendre et 1 Bar	3700, rue Jean-Talon Est Montréal	
SALLE DE RECEPTION CHATEAU-BRIAND INC. Salle de réception Château-Briand Inc. 7985, Maurice-Duplessis	1 Restaurant pour vendre	7985, Maurice-Duplessis Montréal	
2970-3275 QUEBEC INC. Brasserie Paré 5034, Notre-Dame Est	Changement de catégorie de Restaurant pour vendre à Brasserie	5034, Notre-Dame Est Montréal	
GALERIE STORNAY QUEBEC Galerie Stornay Québec 1407, St-Alexandre	1 Club avec danses, spectacles et films	1407, St-Alexandre Montréal	
9011-1592 QUEBEC INC. Le Centre du Gourmet de Longueuil 6520, Beauharnois Est, Suite 106	1 Restaurant pour vendre	1555, Jean-Paul Vincent Local 181, Longueuil	
2985420 CANADA INC. Holiday Inn Crown Plaza Centre Ville 420, Sherbrooke	Mini-bars	420, Sherbrooke Montréal	
9013-3216 QUEBEC INC. Joann 555, rue Leclerc	1 Restaurant pour vendre 1 Bar	555, rue Leclerc Repentigny	
RESTO-CAFÉ PRINCIPALE INC. Resto-Café Principale Inc. 580, boul. Jacques Bizard	Changement permanent d'emplacement d'un Restaurant pour vendre	580, boul. Jacques Bizard	
DANBY BARCK, NORMAND PROVOST, JOSE MARTINEZ POUR UNE COMPAGNIE A ETRE FORMEE Bar 1390, Joseph Jeanot, App. 32	1 Bar	105, boul. Brien Jacques 56425.127	
9013-3687 QUEBEC INC. Goli-O-Max 1501, Marmier	1 Bar dans centre sportif (demande amendée)	2995, boul. Dagenais Ouest local G, Laval	

Le président et directeur général Ghislain K.-Lafamme, avocat

Québec

EN BREF

PERTE OU GAIN?

(Le Devoir) — Selon le maire Pierre Bourque, l'un des avantages de la vente envisagée des installations du Casino au gouvernement du Québec est que le propriétaire devrait ainsi payer 6 millions de dollars en taxes municipales. Mais voilà, Télévision Quatre-Saisons indiquait hier que le Casino de l'île Notre-Dame est évalué à 56 millions de dollars, provoquant un éventuel manque à gagner pour Montréal. De plus, le Casino n'est pas le seul actif de Montréal à faire l'objet de négociations avec Québec pour combler l'aide promise de 50 millions de dollars, à défaut d'un pacte fiscal à long terme.

BUDGET MUNICIPAL: UNE SEMAINE PLUS TÔT

(Le Devoir) — L'administration Bourque devance le dépôt de son premier budget municipal d'une semaine. Le nouveau maire prendra également ses distances face à la façon de faire de ses prédécesseurs, et fera la présentation du budget publiquement dans le hall de l'hôtel de ville lundi à 13h30. Celui qui a œuvré pendant 30 ans au sein de la fonction municipale montréalaise s'est engagé, une fois élu, à comprimer les dépenses de la Ville de 100 millions de dollars ainsi qu'à geler les comptes de taxes foncières et à abolir en deux ans la controversée surtaxe sur les immeubles non résidentiels.

LA SQ PERD LA PISTE DU LAIT

(PC) — Les pistes que l'on a cru prometteuses dans le dossier des menaces de contamination du lait, mercredi, n'ont finalement pas permis à la Sûreté du Québec de faire de grands pas dans son enquête. Les policiers poursuivent donc leur investigation au sujet des menaces de contamination du lait qui ont été adressées aux supermarchés et commerces de produits laitiers, à compter du 9 janvier jusqu'au début de cette semaine.

Des canons à neige pour la fête du même nom

RACHEL DUCLOS
LE DEVOIR

Les canons à neige fonctionnent à plein régime au parc des Îles, histoire de devancer un peu mère Nature, qui ne semble pas se rendre compte que la fête des Neiges, dont c'était le lancement de la programmation des activités, hier, ne peut être fête des neiges sans neige.

Boule de Neige, la mascotte de l'événement, a annoncé que l'événement annuel, qui aura lieu du 3 au 19 février, laissera trois fins de semaine aux Montréalais pour se pointer le nez dehors. Pour cela, l'ours polaire a consenti à se mettre les pieds au chaud dans le restaurant où avait lieu la conférence de presse. Par les années passées, la fête des Neiges durait dix jours.

Depuis deux jours que l'hiver est revenu, l'équipe des organisateurs travaille en cinquième vitesse. Il s'agit de terminer le grand château de Boule de Neige, dont les premiers reparts se dressent déjà fièrement. Le maire de Montréal, Pierre Bourque, est monté admirer les travaux, après avoir fait une promenade en carrosse, comme

tous pourront le faire dès le début de la fête. Dans le château, une trentaine d'animateurs costumés divertiront petits et grands, du moins ceux qui auront pris la peine de s'habiller assez chaudement pour affronter le vent frisquet du parc des Îles.

L'aire de jeux de neige pour les tout-petits, qui pourront s'en donner à cœur joie sur des monuments de neige, était en plein chantier, hier. La neige soufflée par les canons aspergeait les visiteurs venus inspecter les lieux avant la fête.

L'activité, destinée aux Montréalais et citadins des alentours, coûtera 500 000 \$ à la Ville de Montréal cette année, soit le même montant que l'année dernière.

Nullement intéressés par le blabla entourant la fête des Neiges, un groupe de petits visiteurs préférait goûter immédiatement aux joies de la glissade sur «tripes». D'évidence peu sensibles au froid, les 80 élèves de l'école Murielle-Dumont à Pierrefonds dévalaient la pente.

Dans l'île des Neiges (île Sainte-Hélène) et l'île des Glaces (île Notre-Dame), de multiples activités, dont plusieurs inédites, se dérouleront.

Entreposage des armes à feu

La coroner David pointe Ottawa

PRESSE CANADIENNE

Non seulement le règlement fédéral sur l'entreposage, la mise en montre et le transport sécuritaire des armes à feu est incompréhensible pour le commun des mortels, mais le matériel publicitaire utilisé pour informer le public canadien de son entrée en vigueur, en janvier 1993, contient des erreurs d'interprétation.

Ces constatations faites par le coroner Anne-Marie David, au cours de l'enquête publique menée en novembre dernier, l'ont incitée à adresser l'essentiel de ses recommandations au ministre fédéral de la Justice.

Dans son rapport rendu public hier, le coroner David réclame donc de nombreuses modifications au règlement mis en examen afin qu'il cesse d'être «source de confusion» et échappe au «langage juridique hermétique».

Le coroner souhaite que la distinction entre l'arme à autorisation restreinte et l'arme sans restriction soit éliminée du règlement; que l'arme non chargée soit obligatoirement munie d'un dispositif de verrouillage jusqu'au moment de l'utilisation; que le contrôle des animaux par les armes à feu soit aboli; que la mise en montre

des armes à feu soit permise exclusivement dans une pièce verrouillée munie d'un système antivol et d'une porte renforcée; que l'arme à feu transportée par véhicule soit placée dans un étui rigide verrouillé, dans le coffre arrière ou dans une partie non visible du véhicule.

Relativement aux vendeurs d'armes à feu, le coroner tient à ce que ceux-ci soient tenus de munir toute arme mise en montre d'un dispositif de verrouillage et qu'il leur soit interdit de vendre une arme dépourvue d'un dispositif de verrouillage sécuritaire.

RÉSULTATS
Tirage du 95-01-25

7 8 31 35 37 41

Numéro complémentaire: 42

GAGNANTS	LOTS
6/6	3 6 333 333,40 \$
5/6+	24 106 120,30 \$
5/6	902 2 258,90 \$
4/6	55 758 70,00 \$
3/6	1 116 200 10,00 \$

Vente totale: 62 536 130,00 \$
Prochain gros lot (approx.): 3 000 000,00 \$
Prochain tirage: 95-01-28

Extra
Tirage du 95-01-25

NUMÉROS	LOTS
532185	100 000 \$
32185	1 000 \$
2185	250 \$
185	50 \$
85	10 \$
5	2 \$

TVA, le réseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

LES ACTUALITÉS

Jugement de la Cour suprême

Les bars feront la police

Une personne blessée par un chauffeur en état d'ébriété pourra poursuivre le tenancier qui l'a laissé prendre le volant

MANON CORNELLIER PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Une personne blessée par un chauffeur en état d'ébriété pourra poursuivre le tenancier de bar qui a laissé son client ivre prendre le volant.

Les conducteurs aux facultés affaiblies pouvaient déjà engager ce genre de poursuite s'ils avaient un accident mais pas les tiers. La Cour suprême du Canada a changé cette situation dans un jugement rendu hier.

«Il est évident qu'un bar a une obligation de diligence envers ses clients et que, partant, il peut être tenu d'empêcher un client ivre de prendre le volant lorsqu'il l'appert que celui-ci a l'intention de le faire. Une telle obligation existe aussi, en pareil cas, envers les tiers susceptibles de prendre la route. En fait, le risque auquel sont exposés les tiers, et celui auquel est exposé le client, découlent du même problème. Si le client conduit en état d'ébriété et est impliqué dans un accident, ce n'est que le hasard qui fait que c'est lui qui est blessé plutôt qu'un tiers. Le risque auquel le client ivre au volant expose les tiers est réel et prévisible», indique le jugement unanime rédigé par le juge John Major.

Les juges ont toutefois établi certaines limites et indiqué que l'exigence imposée au tenancier devait demeurer raisonnable.

Ainsi, si des personnes sobres accompagnent le client ivre, il est raisonnable que le tenancier présume qu'une d'entre elles conduira. Si elles préfèrent laisser le volant à l'individu ivre, le bar ne peut être tenu responsable.

Cette nuance a permis de trancher la cause présentée aux sept juges.

Tout commence un soir de décembre 1985.

Deux couples vont dîner et assister à une pièce de théâtre dans un établissement d'Edmonton, en Alberta. Après une soirée au cours de laquelle les deux hommes ont bien bu, les quatre convives quittent l'endroit. Le chauffeur, Stuart Pettie, ne paraît pas ivre et conduit correctement mais la chaussée est glissante et il fait une embardée. Deux des passagers et lui n'ont subi aucune blessure grave mais sa sœur Gillian Stewart, qui ne portait pas sa ceinture de sécurité, se retrouve paralysée.

Une heure après l'accident, le taux d'alcoolémie de M. Pettie est toujours nettement supérieur à la limite permise. La serveuse, qui a servi à leur table toute la soirée, a tenu une seule addition et l'établissement connaissait donc son état quand il a quitté. Mais il en était de même de ses passagers qui lui ont laissé le volant.

La victime a, pour sa part, intenté des poursuites en dommages contre le bar, son frère et la Ville d'Edmonton. Cette dernière a été abandonnée et une entente hors cour est intervenue entre Mme Stewart et la compagnie d'assurances de son frère. Restait à trancher le litige avec le restaurateur.

Selon les juges de la Cour suprême, l'hôte des deux couples aurait dû s'assurer que son client ne conduirait pas. Mais, ajoutent-ils, il est normal que le tenancier ait pris en considération d'autres facteurs pour guider sa conduite. Il savait que son client était accompagné de personnes sobres. Il était donc raisonnable qu'il présume que l'une d'elles prendrait le volant. Il n'avait pas à demander qui le ferait.

Les juges ont donc conclu que dans ce cas, le propriétaire du bar n'était pas responsable et n'avait pas à payer de dommages.

La médiation environnementale

En faire un complément à l'audience publique, dit l'ex-président du BAPE

LOUIS-GILLES FRANCOEUR LE DEVOIR

La médiation environnementale ne doit pas remplacer le droit d'obtenir une audience publique mais constituer un nouvel outil d'intervention, substituable de s'appliquer dans tous les dossiers environnementaux, plutôt que d'être limité au seul processus d'audiences publiques.

Telle est la proposition avancée hier par l'ancien président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), M. André Beauchamp, qui fut aussi un des membres du comité présidé par M. Paul Lacoste, l'ancien recteur de l'Université de Montréal, qui avait rédigé en 1986 un important rapport sur la révision du processus québécois d'audiences publiques (rapport Lacoste).

M. Beauchamp et plus de 70 autres représentants d'entreprises et d'organismes québécois avaient répondu hier à l'invitation du BAPE, qui tenait hier une consultation pu-

blique sur la médiation environnementale.

M. Beauchamp a soutenu qu'un flou important empêchait de clarifier les enjeux de ce débat du fait que certains voyaient la médiation environnementale comme une étape du processus d'audiences publiques, que d'autres y voyaient un moyen de remplacer les audiences publiques alors que l'idée de rapprocher promoteurs, citoyens et groupes pouvait, en réalité, s'appliquer à plusieurs dossiers environnementaux en dehors du processus d'audiences, y compris les dossiers soumis jusqu'à présents à l'approbation des seuls fonctionnaires.

Les débats d'hier ont fourni une mosaïque impressionnante d'idées, d'angles différents, de suggestions et de controverses, que les fonctionnaires de l'Environnement et de la Faune vont reprendre pour étoffer la révision du processus d'audiences, demandé par le ministre.

Certains consensus se sont toutefois dégagés, sans toutefois faire l'unanimité, sur le fait que la médiation doit demeurer un outil

susceptible de s'appliquer au plus grand nombre possible de dossiers mais qu'il était inapproprié pour gérer des désaccords profonds sur la justification d'un projet, sur des questions de principes, sur des politiques ou des éléments de politique environnementale ou, enfin, dans des dossiers controversés au plan public.

Certains voudraient, par contre, utiliser la médiation pour limiter les controverses publiques autour de certains projets et pour réduire, du même coup, les dépenses requises pour la tenue d'audiences.

Il y a eu aussi controverse sur la possibilité d'octroyer au ministre de l'Environnement et de la Faune le pouvoir de décider ce qui va en médiation ou en audience. La plupart veulent baliser l'exercice de ce pouvoir, le cas échéant, en le limitant aux considérations ou problèmes d'ordre individuel. Plusieurs ont plaidé pour que le recours à la médiation ne réduise en rien, en cas d'échec, le droit reconnu jusqu'ici d'obtenir une audience publique.

L'Université Laval songe à abolir cinq facultés

PRESSE CANADIENNE

Face à un effritement de sa clientèle étudiante et à une situation budgétaire difficile, l'Université Laval étudiera un projet de restructuration prévoyant notamment l'abolition de cinq facultés.

Les départements dans ces facultés relèveraient plutôt de vice-rectorats sectoriels, a indiqué Marc Bélanger, hier, en entrevue. Ce professeur en administration a présidé un comité qui a élaboré un document préliminaire.

En février, ce rapport sera déposé au

conseil universitaire et au conseil d'administration de l'Université Laval, puis suivra une large consultation qui durera un an, avant que ne soit mise en œuvre la refonte, ajoute M. Bélanger.

Le «niveau facultaire» serait donc aboli pour les facultés des arts, des lettres, des sciences et génie, des sciences sociales et des études supérieures. Celles-ci sont visées «parce que les départements y sont très forts», explique M. Bélanger.

Les activités des départements — et celles de toutes les autres facultés — passeraient sous l'égide de quatre vice-rectorats

sectoriels: arts et lettres, sciences humaines, sciences pures et appliquées, sciences de la santé.

Une telle refonte ferait l'économie des strates administratives usuelles de chaque faculté. Dans son rapport, le comité estime que la structure actuelle favorise un cloisonnement, aux dépens de l'efficacité.

Depuis 25 ans, «nous avons créé beaucoup de programmes, de structures, mais nous en avons peu laissé tomber. C'était facile d'ajouter en période de croissance; c'est maintenant plus difficile de retrancher», note M. Bélanger.

TÉL.: 985-3344

ANNONCES CLASSÉES

FAX: 985-3340

LA MÉTÉO Prévision à long terme pour Montréal. Includes weather icons and temperature forecasts for the week.

Situation générale: Le soleil continuera de briller pendant plusieurs jours, surtout sur l'ouest et le centre de la province. Includes regional weather details.

Prévision à long terme pour Québec. Includes weather icons and temperature forecasts for the week.

Prévision à long terme pour OTTAWA. Includes weather icons and temperature forecasts for the week.

I.O.N.D.E.X REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES. Lists various real estate and service categories with phone numbers.

101 PROPRIÉTÉS À VENDRE. 103 CONDOMINIUMS CO-PROPRIÉTÉS. Real estate listings.

MOTS CROISÉS. A crossword puzzle grid with numbers 1-12.

HORIZONTELEMENT and VERTICALEMENT. Crossword puzzle solutions.

LES ANNONCES CLASSÉES DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 16H00. Real estate and service ads.

115 EXTÉRIEUR DE MONTRÉAL. 160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER. Real estate listings.

135 TERRAINS. 160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER. Real estate listings.

176 CHALETS À LOUER. 201 PROPRIÉTÉS COMMERCIALES. Real estate listings.

251 BUREAUX À LOUER. 305 ARTISANAT. 318 MOBILIER DE BUREAU ET ACC. Real estate listings.

LIQUIDATION. 320 AMEUBLEMENT. 325 INSTRUMENTS DE MUSIQUE. Real estate listings.

501 OCCASIONS D'AFFAIRES. 523 TRADUCTION, RÉDACTION. Real estate listings.

SOEUR ALBERTINE ASSELIN C.N.D. Annonce de décès.

AIDER LE MONDE MOT À MOT. Logo for the charity.

LE DEVOIR

POLITIQUE

Les Franco-Ontariens obtiendront-ils la pleine gestion de leurs écoles?

SUZANNE DANSEREAU
PRESSE CANADIENNE

Toronto — Le ministre de l'Éducation de l'Ontario, Dave Cooke, promet de répondre favorablement au rapport de la Commission royale d'enquête sur l'éducation de l'Ontario, qui propose entre autres de donner aux francophones de la province la pleine gestion de leurs écoles.

M. Cooke a jugé «très sérieux» ce volumineux rapport qui comprend 167 recommandations et qui fait suite à 20 mois de consultations. Il a reçu un accueil positif de la part des leaders de la communauté francophone.

Intitulé *Pour l'amour d'apprendre*, le rapport propose une transformation «radicale» du système d'éducation, a estimé hier l'un des coprésidents de la Commission, Gérard Caplan.

On veut améliorer la formation des professeurs, consacrer plus d'argent à l'enseignement aux tout-petits et notamment ouvrir l'école aux enfants de trois ans, augmenter la participation de la communauté dans les écoles, et favoriser l'entrée massive des ordinateurs dans les écoles, a-t-il précisé.

La Commission propose aussi de rendre le système d'éducation à la fois plus rigoureux, plus centralisé et plus flexible, a poursuivi la coprésidente Monique Bégin, et rééquilibrer l'exercice du pouvoir entre le ministère de l'Éducation, les écoles et les conseils scolaires, a-t-elle ajouté.

Plus concrètement, le rapport propose de prolonger de un à deux ans la formation des maîtres et obliger ces derniers à suivre un perfectionnement à tous les sept ans.

De plus, il recommande la création d'un Ordre des professeurs, comme il en existe dans d'autres provinces.

Pour les élèves, le rapport suggère d'éliminer progressivement la 13e année mais de les faire commencer l'école à l'âge de trois ans, comme cela se fait en France.

La Commission recommande de centraliser davantage la programmation scolaire.

Selon elle, l'élaboration du programme d'études devrait relever de la province à 90 %, le bulletin aussi, et de nouveaux tests à l'échelle provinciale devraient être établis pour vérifier les connaissances en lecture, écriture et mathématiques.

Le rapport Caplan-Bégin estime que les professeurs — «ces héros» — devraient être au centre de la nouvelle réforme, mais que pour les aider, il faut créer dans chaque école un conseil scolaire-communautaire composé de parents, d'élèves et de représentants de la communauté qui participeraient aux tâches non scolaires.

Le rapport de la Commission royale ne recommande pas d'abolir les conseils scolaires. Mais il suggère qu'on réduise leur pouvoir au profit des professeurs, des directeurs d'écoles et du ministère. On sait que les Franco-Ontariens réclament que la province leur donne enfin la pleine gestion de leurs conseils scolaires, telle que garantie dans la Charte canadienne des droits et libertés.

Parizeau à Paris

Les Français sont bons diplomates, dit Daniel Johnson

Québec (PC) — Le chef de l'opposition libérale, Daniel Johnson, n'a vraiment pas vu d'appui à la thèse de la souveraineté du gouvernement du Parti québécois dans les propos prononcés hier à Paris par le premier ministre français Édouard Balladur, ni dans ceux du maire de Paris et candidat pressenti à la présidence de la République française, Jacques Chirac.

Qui plus est, M. Johnson trouve que le voyage de M. Parizeau représente un échec lamentable parce qu'il n'apporte rien aux chapitres des investissements et de la création d'emplois.

«Je n'ai saisi d'aucune façon, a-t-il dit, que la classe française plaide pour l'indépendance du Québec.

L'objectif du voyage, on le voit maintenant, ce n'était pas la création d'emplois, c'était plutôt d'aller chercher une espèce d'accolade comme on va en chercher en France quelquefois.»

Hier, à Paris, MM. Balladur et Chirac, en présence de M. Parizeau, ont clairement laissé entendre, pour la première fois depuis l'époque du général de Gaulle, que si jamais les Québécois choisissaient l'indépendance, ils reconnaîtront évidemment le nouveau pays.

Pour M. Johnson, ces déclarations démontrent ce que les Français font de mieux depuis des centaines d'années, soit la diplomatie.

«Les Français font de la diplomatie de façon absolument remarquable, a-t-il précisé, ils ont inventé la non-ingérence et la non-indifférence pour dire qu'ils ne s'en mêlent pas mais qu'ils suivent cela de près.»

Ce que le chef de l'opposition aurait préféré voir à l'issue de ce voyage, ce sont des investissements comme en recueille le premier ministre canadien Jean Chrétien, qui est actuellement en Amérique du Sud, lors de ses tournées à l'étranger.



Le premier ministre Jean Chrétien quittant le palais présidentiel chilien: la France, a-t-il dit, n'a pas à s'ingérer dans les affaires canadiennes.

En tournée latino-américaine

Chrétien rabroue Chirac

Comme la souveraineté, le maire de Paris traîne la patte dans les sondages, ironise le premier ministre

Santiago (PC) — Le maire de Paris, Jacques Chirac, n'aurait pas dû faire de commentaires sur la séparation du Québec, surtout que M. Chirac et la souveraineté traînent la patte dans les sondages, a déclaré le premier ministre Jean Chrétien hier.

«Un politicien d'expérience qui est bien conseillé ne répond pas à des questions hypothétiques — surtout dans ce genre de situation», a commenté Jean Chrétien.

Le candidat à la présidence française a déclaré jeudi que la France devrait se dépêcher à reconnaître le Québec si le OUI l'emportait au référendum cette année.

M. Chirac a émis ce commentaire après avoir rencontré Jacques Parizeau.

Jean Chrétien, en mission commerciale au Chili, a expliqué que M. Chirac répondait à une question hypothétique parce que les plus récents sondages indiquent que l'appui à la séparation demeure modéré.

«La séparation n'a pas beaucoup de chances de gagner le référendum», a souligné M. Chrétien.

Un important sondage rendu public avant-hier suggérait que 54 % des Québécois rejetteraient la séparation. L'enquête réalisée entre le 11 et le 19 janvier par trois importantes firmes de sondage a recueilli l'opinion de plus de 10 000 personnes.

Jacques Chirac arrive derrière le premier ministre français Édouard Balladur dans la campagne électorale présidentielle, une élection prévue en deux tours, en avril et mai.

Après sa rencontre avec Jacques Parizeau, M. Chirac a déclaré: «Il nous semblait que les nations francophones, et en particulier la France, devraient être immédiatement aux côtés des Québécois et soutenir et reconnaître cette nouvelle situation.»

Mais le maire de Paris a indiqué qu'il ne voulait pas influencer le résultat du vote.

«Malgré les sentiments amicaux de la France pour le Québec, il n'appartient pas à la France de s'ingérer dans les affaires intérieures du Québec», a-t-il souligné.

C'est la deuxième journée de suite que Jean Chrétien critique Paris depuis l'Amérique latine.

Le premier ministre avait déclaré avant-hier que Jacques Parizeau devrait créer des emplois plutôt que des problèmes économiques à Paris.

Cliche veut tout faire pour parapher un accord avant le référendum

Québec dans une course contre la montre pour s'entendre avec les Inuits

L'entente transférerait à Nunavik le contrôle sur la justice, les services sociaux et l'éducation

KONRAD YAKABUSKI
LE DEVOIR

Québec hisse grand les voiles afin de parapher avant le référendum une entente de principe qui accorderait aux Inuits du Grand Nord leur propre gouvernement.

Une telle entente transférerait à une future assemblée législative de Nunavik le plein contrôle sur plusieurs juridictions provinciales, telles la justice, les services sociaux et l'éducation ainsi que les sommes actuellement versées chaque année par Québec dans ces domaines, soit un montant qui pourrait frôler les 200 millions \$.

«Le gouvernement va tout faire pour atteindre l'échéance du 30 avril», a affirmé hier le député péquiste David Cliche, adjoint parlementaire du premier ministre Jacques Parizeau pour les Affaires autochtones.

L'instance prévue ne serait pas, à proprement parler, un gouvernement inuit, puisque tous les citoyens de Nunavik auront les mêmes droits démocratiques. Mais étant donné que les Inuits comptent pour plus de 90 % des 7500 résidents de ce territoire, ils détiendraient un pouvoir indéniable sur ce gouvernement.

L'ancien gouvernement libéral avait conclu, en juillet dernier, une entente-cadre avec les Inuits qui prévoyait la création d'un gouvernement régional dans Nunavik, la région qui englobe le tiers du territoire québécois, soit toutes les terres au nord du 55^e parallèle. Mais la portée du projet libéral était beaucoup plus restreinte. Il ne touchait entre autres que les domaines dans lesquels les Inuits exercent déjà un certain contrôle en vertu de la Convention de la Baie-James de 1975, tels les affaires municipales et l'éducation. Et il n'envisageait ni le transfert aux Inuits des sommes actuellement administrées par Québec dans ces domaines ni l'octroi au gouvernement de Nunavik des pouvoirs de taxation.

Dès son arrivée au pouvoir, toutefois, le Parti québécois a tout mis en branle pour donner un nouveau souffle aux négociations. A la demande des Inuits, il a élargi la portée des discussions pour aborder les questions du financement en bloc et du pouvoir de taxation, et il a limogé le négociateur en chef du gouvernement, l'ancien ministre fédéral Francis Fox. Ce dernier a été remplacé par l'avocat Réal Forest, du cabinet Martineau Walker. Me Forest rencontrera ce matin le représentant des Inuits, l'avocat Gilles Gagné, pour reprendre les discussions.

Malgré l'élargissement du mandat des négociateurs, M. Cliche a prétendu hier qu'une entente de principe est toujours «fort probable» pour le 30 avril, ou peu après cette date.

Avis que ne partage pas du tout Zebedeo Nungak, premier vice-président de la société Mativik, l'entité qui gère les 90 millions \$ accordés aux Inuits en vertu de la Convention de la Baie-James. «La déclaration de M. Cliche ne me surprend pas. Ce serait dans leur intérêt de donner l'impression que l'on est au bord d'une grande entente historique avec les Inuits, a précisé M. Nungak, rejoint hier à Kangirsuk. Mais quant à une entente imminente, je n'en sais rien.»

Selon M. Nungak, il reste énormément de chemin à parcourir avant que l'on puisse parler d'entente. Les négociateurs n'ont jusqu'ici fait qu'effleurer la question du transfert des pleins pouvoirs sur l'éducation, les services sociaux, la gestion des terres, etc. Les Inuits veulent également mettre sur la table la question du partage des revenus provenant de l'exploitation des richesses naturelles, tel qu'offert aux peuples autochtones par Jacques Parizeau peu après sa prise du pouvoir en septembre dernier. Et les leaders inuits seront obligés de consulter leur peuple, probablement par l'entremise d'un référendum, avant de parapher une entente. D'après M. Nungak, il est peu probable que tous ces objectifs soient atteints avant le 30 avril.

Le PLQ soumet son plan de stratégie référendaire ce week-end à ses militants

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Après avoir longtemps donné une impression de désorganisation, le camp du NON est prêt à passer aux actes. La direction du PLQ soumettra à ses militants son plan de stratégie référendaire: miner la crédibilité de l'avant-projet de loi gouvernemental, en convainquant les Québécois que souveraineté veut dire séparation. Et ainsi clarifier l'enjeu de la campagne référendaire.

C'est le sens de l'importante réunion du conseil général qui se tiendra cette fin de semaine à Québec, auquel participeront les 400 délégués d'associations de comté et de groupements régionaux, ainsi que les députés, les membres des commissions permanentes et du comité exécutif du parti.

Également à l'ordre du jour figurent une trentaine de résolutions à caractère politique, dont une de la commission jeunesse qui invite les libéraux à dénoncer le projet de réforme sociale du ministre fédéral Lloyd Axworthy. Une proposition susceptible de susciter de vifs débats.

Pour l'essentiel cependant, les discussions porteront sur les orientations stratégiques qui guideront la campagne du camp du NON. Pendant un long huis clos, l'on débattrait des objectifs, des facteurs clés du succès de la campagne qui s'amorce, du rôle des partenaires du NON et du partage des responsabilités.

«La confusion que sème la question est un point sur lequel on a l'intention de travailler. A la clarté est associée la crédibilité. Le sondage que nous avons publié cette semaine est un premier geste dans un des axes importants de notre stratégie», confiait au *Devoir* un haut stratège du parti.

Dimanche matin, l'assemblée plénière sur «les

enjeux du référendum» entendra le rapport du président du comité sur l'évolution du fédéralisme canadien, Maurice Richard. A sa première réunion, la semaine dernière, ce comité constitutionnel a clarifié son mandat à la demande de la commission jeunesse. Il a été convenu que le comité allait élaborer sur «l'avenir du Québec dans le Canada» un document qui sera publié non pas après mais avant le référendum. «Il faut offrir quelque chose de concret avant le référendum», indiquait hier au *Devoir* le président de la commission jeunesse, Claude-Eric Gagné.

Les délégués auront également droit à des exposés du président du comité référendaire du parti, Michel Bélanger, et du professeur Stéphane Dion, de l'Université de Montréal. Après les travaux en ateliers sur l'identité culturelle, le discours référendaire et l'économie, le chef du parti, Daniel Johnson, prononcera l'allocation de clôture.

Comme ce fut souvent le cas lors des réunions antérieures du conseil général, les jeunes libéraux s'arrangeront pour secouer les colonnes du temple. A ce jour, le PLQ était demeuré discret sur le projet de réforme Axworthy, voulant éviter de mettre le gouvernement Chrétien dans l'embarras. Or, les jeunes ont jugé que ce silence, compliqué avait assez duré. Leur proposition demande au parti de se prononcer contre la réforme Axworthy, alléguant qu'elle prévoit des compressions dans les transferts aux collèges et universités. Du même souffle, ils pressent le parti d'exiger d'Ottawa les points d'impôts de péréquation qui s'y rattachent.

Conscient que ce geste d'irrévérence risquerait d'irriter un certain nombre de militants fédéralistes, Claude-Eric Gagné se dit prêt à faire face à la musique. «C'est sûr qu'il va y avoir un débat, mais le PLQ est là pour défendre les intérêts du Québec et on ne nous empêchera pas de prendre position.»

L'ancien colonel Michel Drapeau le voit chef d'état-major des Forces armées canadiennes

Roméo Dallaire «énormément embarrassé»

JOËL BELLAVANCE
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le major-général Roméo Dallaire se dit «énormément embarrassé» par la croisade que mène un ancien colonel afin qu'il remplace le chef d'état-major John de Chastelain à la tête des Forces armées canadiennes.

Le général de Chastelain, de son côté, a indiqué qu'il ne sentait pas son leadership contesté malgré les récents scandales qui ont éclaboussé l'armée, ajoutant du même souffle qu'il restera à son poste tant et aussi longtemps qu'il aura l'appui du gouvernement Chrétien.

«Cela me gêne énormément, car cela n'amène absolument rien au débat que nous avons au sujet de la situation des Forces armées canadiennes. Je ne vois rien de positif dans tout cela», a déclaré hier M. Dallaire.

Participant à la 58^e assemblée générale annuelle de

l'Institut du congrès des associations de la défense, à Ottawa, le major-général s'est cependant bien gardé de dire si ce poste l'intéressait.

«J'ai rempli mes devoirs dans le passé. On m'a donné d'autres responsabilités, je vais continuer à les assumer. Mais le débat à savoir ce qui se passe au-dessus de moi n'a absolument rien à avoir avec ce que j'ai présentement dans mon assiette», a-t-il fait savoir.

Le haut commandement de l'armée a été durement ébranlé cette semaine après que le ministre de la Défense David Collette eut annoncé le démantèlement du Régiment canadien aéroporté, lequel compte quelque 660 soldats et est situé à Petawawa, en Ontario.

Faisant fi de la recommandation du général de Chastelain, le ministre Collette a sonné le glas de ce régiment — qui, a-t-il dit, «n'a plus la confiance de la population canadienne» — à la suite de la diffusion la semaine dernière de deux vidéos amateurs montrant les frasques choquantes de soldats en Somalie et à Petawawa.

Neuf militaires de ce régiment ont également été accusés relativement au meurtre d'un jeune Somalien lors du séjour des Casques bleus canadiens en Somalie en 1992-1993.

L'ancien colonel Michel Drapeau soutient depuis quelque jours que seul le départ du général de Chastelain permettra de redorer le blason des Forces armées canadiennes. Le major-général Dallaire, qui a fait ses preuves en dirigeant une mission de paix au Rwanda, est l'homme tout désigné pour le remplacer, estime-t-il.

«Il y a une crise de confiance, une crise de leadership au sein des Forces. Je pense qu'il sera très difficile pour le général de Chastelain, après sa rebuffade publique, de garder la confiance des membres. Le général Dallaire est l'homme du moment et il a toutes les qualités nécessaires pour prendre le commandement et redonner confiance aux troupes», a-t-il opiné.

Interrogé à ce sujet, hier, le général de Chastelain a

dit ne pas être troublé de voir son leadership remis en question par un ancien colonel. Il a cependant refusé d'indiquer s'il discutera de son avenir avec le premier ministre Jean Chrétien lorsqu'il reviendra de son voyage en Amérique latine.

«Je ne vois aucun problème à continuer à diriger les Forces armées tant et aussi longtemps que j'aurai la confiance des dirigeants du gouvernement et des troupes», a-t-il soutenu.

Le chef de l'état-major a ajouté qu'il ne voyait pas se dessiner une lutte interne visant à le remplacer.

«Moi, je ne lutte pas de toute façon. Cela ne me fait absolument rien de partir si je ne suis plus valable pour les Forces armées canadiennes. A ce que je sache, il n'y a personne qui essaie de me remplacer.»



Roméo Dallaire

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

L'École secondaire Marie-Victorin inc.
...pour ceux qui croient encore à l'école.



PROFESSEURES ET PROFESSEURS

L'École secondaire Marie-Victorin est à la recherche de professeures et de professeurs capables d'assumer une pleine charge d'enseignement dans l'une et/ou l'autre des disciplines suivantes: Mathématiques, Sciences physiques, Éducation physique, Informatique, Français (langue première), Anglais (langue seconde), Formation personnelle et sociale et Enseignement moral.

QUALIFICATIONS REQUISES

- diplôme universitaire de premier cycle dans l'une ou l'autre des disciplines précitées;
- brevet d'enseignement de préférence;
- expérience professionnelle d'enseignement (minimum 2 ans);
- intérêt et compétence pour l'animation d'activités parascolaires.

CANDIDATURES

Les personnes intéressées doivent soumettre leur candidature au plus tard le 3 février 1995 en faisant parvenir leur curriculum vitae à:

ÉCOLE SECONDAIRE MARIE-VICTORIN INC.
10 748, rue St-Vital
Montréal-Nord (Québec)
H1H 4T3
a/s de M. Gilles Léger

N.B. Seules les personnes convoquées en entrevue recevront un accusé de réception.

L'AGENCE FRANCOPHONE
POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET LA RECHERCHE
(AUPELF.UREF)

recrute

LE DIRECTEUR DES PROGRAMMES DE L'UREF (Université des réseaux d'expression française)

Mission: Sous l'autorité du Recteur, le Directeur des Programmes de l'UREF est chargé

- de coordonner la conception, la mise en oeuvre et l'évaluation des programmes de l'UREF;
- d'animer les équipes implantées au Siège de Montréal et dans les bureaux régionaux (Paris, Dakar...);
- de contribuer à la promotion de la francophonie scientifique.

Profil: Formation universitaire supérieure (doctorat)

Expérience de la coopération internationale (politique et gestion de programmes) et de la francophonie

Expérience de l'animation d'équipe

Forte motivation, disponibilité et créativité.

Ce poste réservé à un candidat de nationalité canadienne, basé à Montréal, est à pourvoir immédiatement.

Les dossiers de candidature (lettre de motivation, CV, photo, prétentions) doivent être adressés à la Direction générale-Rectorat de l'AUPELF.UREF, B.P. 400 - Succ. Côte des Neiges, Montréal (Québec) CANADA H3S 2S7.

COLLÈGE DE L'ASSOMPTION

ENSEIGNANT(E)S CHARGÉ(E)S DE COURS

Le Collège de l'Assomption est à la recherche de chargé(e)s de cours pour son programme Techniques archivées médicales, pour la session d'hiver 1995.

- Médecine clinique I; 411-311-87, 60 h.
- Médecine clinique II; 411-411-87, 60 h.
- Médecine clinique III; 411-421-87, 60 h.
- Médecine clinique IV; 411-511-87, 60 h.

Titre requis: Diplôme universitaire de 1^{er} cycle dans la discipline concernée. Toute candidature écrite doit parvenir avant le mercredi, 1^{er} février 1995, 18h00, au:

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
COLLÈGE DE L'ASSOMPTION
270, boul. l'Ange-Gardien
L'Assomption J0K 1G0

DISMO INTERNATIONAL

est une société de gestion de l'innovation en design de mobilier et de représentation-distribution.

Nous sommes à la recherche d'un(e) professionnel(le) dynamique et à l'esprit d'initiative, partageant un intérêt marqué pour le milieu de l'architecture et du design, pour assumer la promotion et la représentation de notre ligne de mobilier distinctif à vocation résidentielle et commerciale auprès de notre clientèle d'architectes, de designers d'intérieurs et d'acheteurs institutionnels.

La personne recherchée est bilingue et possède des compétences en marketing et en design de produits et d'intérieurs. En échange de ses services, nous offrons un salaire compétitif (salaire de base + commissions + indemnités de déplacement) et un projet d'entreprise des plus stimulants.

Si ce poste vous intéresse, faites-nous parvenir votre curriculum vitae avant le 3 février prochain 16h00 à l'attention de Louis Lacroix:

85, rue St-Paul O., #6
Montréal (Québec) H2Y 3V4
Télécopieur: (514) 287-0813

DIRECTEUR(TRICE) DE L'INSTITUT

L'Institut des sciences environnementales du fleuve Saint-Laurent est une institution de recherche et d'éducation transdisciplinaire située à Cornwall, Ontario. L'Institut est soutenu par un partenariat formé de la ville de Cornwall, les comtés-unis de Stormont, Dundas et Glengarry, l'Université d'Ottawa, et le conseil Mohawk d'Akwesasne.

Le «Projet d'habitation» visant à établir l'Institut sera complété en mai 1995 et le conseil d'administration est présentement à la recherche d'une personne dynamique et de niveau supérieur pour occuper le poste de Directeur(trice) administratif(ve). Cette personne devra posséder une formation scientifique solide et assumer la responsabilité des opérations financières, de l'obtention de contrats auprès des industries, des levées de fonds, du marketing, de la promotion et de l'administration des installations ainsi que du développement continu de l'Institut.

La personne choisie aura démontré une expérience administrative et financière à un échelon supérieur, possèdera une formation en marketing, de l'expérience à travailler avec un conseil d'administration bénévole et des institutions académiques ainsi qu'une formation académique comportant les affaires, l'administration et les sciences. La possibilité de communiquer dans les deux langues officielles et la connaissance de la culture autochtone seraient des atouts.

Le conseil d'administration accueillera les candidatures de personnes faisant l'objet d'un détachement. Les fonctions devraient débuter en mai 1995 moyennant l'approbation finale du financement.

Les candidatures, en triple exemplaire, devraient être soumises au plus tard le 17 février 1995 au:

Comité de recrutement

L'Institut des sciences environnementales du fleuve Saint-Laurent
3, avenue McConnell
Cornwall (Ontario)
K6H 4K8

Professeur en counselling pastoral Institut de pastorale Université Saint-Paul, Ottawa (Ontario)

L'Université Saint-Paul sollicite des candidatures pour combler un poste régulier à temps complet dans la concentration counselling pastoral de son Institut de pastorale.

Entrée en fonction: 1er juin 1995.

Fondé en 1957, l'Institut de pastorale de l'Université Saint-Paul est un centre multidisciplinaire d'études supérieures (théologie, psychologie, sociologie) qui prépare des professionnels en vue de constituer une communauté de spécialistes voués à l'excellence universitaire, au développement des aptitudes de l'individu pour le service pastoral, à la recherche de nouveaux horizons dans l'exercice de la pastorale, et à un meilleur service de l'Église et de la société. En vertu de la fédération de l'Université Saint-Paul avec l'Université d'Ottawa, l'Institut de pastorale offre un programme d'études supérieures d'une durée de deux ans qui conduit au grade de Maîtrise es arts en sciences pastorales conféré par les sénats des universités Saint-Paul et d'Ottawa.

Fonctions

- Enseignement au 2e cycle portant sur les pratiques d'évaluation et d'intervention en counselling pastoral individuel ou de couple;
- Direction de travaux de recherche (mémoire et thèse);
- Activités se rapportant à la formation pratique (entraînement et supervision).

Qualifications requises

- Doctorat en psychologie;
- Expérience de recherche et publications dans les domaines reliés aux activités d'enseignement permettant au candidat de se qualifier immédiatement pour l'École des études supérieures et de la recherche de l'Université d'Ottawa;
- Habiletés démontrées dans l'enseignement universitaire et la formation pratique;
- Intérêt pour le domaine des études pastorales et connaissance des enjeux actuels de la pratique en counselling pastoral;
- Connaissance suffisante des deux langues officielles (français et anglais);
- Une expérience professionnelle dans ce champ d'activité sera considérée comme un atout;
- La candidature de personnes ayant un doctorat en théologie ou dans une discipline connexe, avec expérience pertinente, pourrait être considérée.

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, la priorité sera accordée aux citoyennes et citoyens canadiens et aux résidentes et résidents permanents.

Faire parvenir votre curriculum vitae ainsi que trois lettres de recommandation, au plus tard le 1er avril 1995, au



Directeur de l'Institut de pastorale
Université Saint-Paul
223, rue Main
Ottawa (Ontario) K1S 1C4

LA COMPAGNIE MARIE CHOUINARD

La Compagnie Marie Chouinard recherche un(e) Directeur(trice) général(e) pour assurer le développement et la diffusion de son entreprise et, ainsi, permettre la réalisation de divers projets artistiques et éditoriaux.

Le ou la DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E), devra aussi coordonner les agents représentant la Cie à l'étranger, superviser la vente des spectacles dans l'ensemble du territoire québécois et organiser les saisons montréalaises. Il ou elle aura à négocier les différents contrats de la compagnie et à gérer ses budgets. Cette personne aura la responsabilité de représenter la compagnie auprès des principaux organismes gouvernementaux et du milieu privé. De plus, le ou la candidat(e) aura à son actif une large et solide expérience dans le secteur culturel.

Les candidat(e)s intéressé(e)s et qualifié(e)s devront faire parvenir leur curriculum vitae, avant le 30 janvier 1995, à l'adresse suivante:

La Compagnie Marie Chouinard
a/s Marie-Pierre Grenier
3981, rue Saint-Laurent, suite 615
Montréal (Québec) H2Y 1Y5
(Fax: 843-7616)



Radio Nord inc.

Radio Nord Inc. est à la recherche pour sa station CHOA-FM, située à Rouyn-Noranda, d'un ou d'une:

ANIMATEUR/ANIMATRICE (permanent 30 heures/semaine)

Sous la supervision du directeur, le ou la candidat-e effectuera la recherche, l'animation et l'opération de ses émissions. Produira des messages publicitaires et aura à représenter la station lors de certains événements.

Si vous possédez un minimum de trois (3) années d'expérience en animation de style adulte contemporain (M.O.R.) et que vous êtes un-e excellent-e communicateur-trice, vous êtes la personne recherchée.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae accompagné d'un document sonore, avant le 6 février 1995, à l'adresse suivante:

Radio Nord Inc.
a/s Madame Joane Bordeleau
Service des ressources humaines
C.P. 70
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 5C2

Université du Québec à Trois-Rivières

PROFESSEURS RÉGULIERS

(Postes offerts aux femmes et aux hommes).

FRANÇAIS (1 poste)

Littérature française des XVII^e et XVIII^e siècles

Fonctions: Enseignement en littérature française et québécoise aux trois cycles d'études; encadrement d'étudiant des 2^e et 3^e cycles; recherche, publications et participation à des équipes de recherche; participation aux activités départementales et universitaires.

Domaines: Le Département est particulièrement intéressé à des candidats et candidates ayant une spécialisation en littérature française des XVII^e et XVIII^e siècles et une forte formation théorique. Une spécialité dans le domaine de la littérature épistolaire et autobiographique serait un atout majeur.

Exigences: Doctorat en littérature française, de préférence en littérature française des XVII^e et XVIII^e siècles; expérience en enseignement universitaire dans les domaines visés par le poste; expérience en recherche, publications ou subventions à l'appui; aptitudes à développer un programme de recherche autonome et à s'intégrer à des équipes de recherche disciplinaires ou pluridisciplinaires; pouvoir assurer un enseignement et un encadrement disciplinaires de qualité en littérature française dans plusieurs programmes d'études.

SCIENCES HUMAINES (1 poste)

Géographie sociale du Québec

Nature du poste: Changement social et territorialité; impacts territoriaux des rapports sociaux; dynamismes sociaux et organisation spatiale.

Exigences: Doctorat en géographie. - Expérience en enseignement et en recherche. Solide expérience dans le traitement des variables socio-économiques et des méthodes géomatiques (particulièrement les systèmes d'information géographique). - Aptitudes particulières en statistique spatiale et en programmation informatique.

Note: Pour ces postes, une connaissance fonctionnelle du français est exigée.

Fonctions: L'enseignement, la recherche, le service à la collectivité et la direction pédagogique.

Traitement: Selon la convention collective des professeurs et des professeures.

Entrée en fonction: Le 1^{er} juin 1995.

Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ces postes sont offerts aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.

Pour le poste en français, faire parvenir par écrit l'offre de services accompagnée de deux (2) copies du curriculum vitae ainsi que trois (3) lettres de recommandation; pour le poste en sciences humaines, faire parvenir l'offre de services accompagnée de deux (2) copies du curriculum vitae, avant 17h le 28 février 1995 à:

M. Michel Ringue, doyen
Décanat de la gestion des ressources
Université du Québec à Trois-Rivières
C.P. 500, Trois-Rivières, Québec / G9A 5H7

Université du Québec à Trois-Rivières

COOPÉRATION INTERNATIONALE

Le Programme de Coopération Volontaire du Centre canadien d'Étude et de Coopération Internationale (CECI), organisme à but non lucratif, cherche à combler les postes suivants et à renouveler sa banque de candidats:

- GESTIONNAIRE DE PROJETS RURAUX à Yako/Burkina Faso
- GESTIONNAIRE DE RESSOURCES HALIEUTIQUES à Sourou/Burkina Faso
- AGRO-ÉCONOMISTE-ZOOTECNICIEN OU L'ÉQUIVALENT au Cambodge
- DEUX CONSEILLERS POUR LA TRANSFORMATION ET CONSERVATION ARTISANALE DE FRUITS ET LÉGUMES ET POUR LA MISE EN PLACE D'UNE UNITÉ DE FABRICATION DE CONSERVES au Mali
- AGRO-ÉCONOMISTE SPÉCIALISÉ EN MARKETING (le volontaire aura à travailler en anglais) au Népal
- CONSEILLER EN GESTION AGRICOLE POUR DES GROUPEMENTS MARAICHERS ET LEUR UNION au Sénégal
- AGRONOME OU TECHNICIEN AGRICOLE avec expérience dans le communautaire, production alimentaire, animale et végétale à Madagascar.
- ADMINISTRATEUR pour élaborer des outils de gestion et former le personnel de plusieurs ONG au Niger.
- NUTRITIONNISTE pour élaborer un plan et mettre en place des activités de nutrition communautaire à Madagascar.

— RWANDA:

- CONSEILLER EN DROITS HUMAINS pour contribuer à la définition d'un nouveau cadre juridique pour la prise en charge des enfants orphelins à Kigali
- CONSEILLER EN DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL pour accompagner les associations des droits dans la planification de leurs activités à Kigali
- SPÉCIALISTE EN DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE pour favoriser l'intégration sociale des enfants par leur prise en charge dans leur milieu naturel à Ruhengeri
- COORDONNATEUR PSYCHO-SOCIAL (profil psychologue ou psycho-éducateur) pour constituer une équipe psycho-sociale et élaborer un plan de formation des encadreurs pour un centre d'accueil à Remera. Contrat de trois mois selon les normes salariales au CECI.

EXIGENCES: Expérience pertinente de trois années dans le domaine. Contrat de deux ans. Départ en mars 1995.

CONDITIONS: Contrat de deux ans. Les volontaires ne reçoivent pas de salaire, mais une allocation mensuelle entre 500 et 1100 \$ nets d'impôts selon le pays. Allocation pour conjoint, conjointe et enfants. Le CECI assume les frais de transport, de logement meublé, scolarité des enfants ainsi que l'assurance-vie et invalidité. Au retour, vous recevez une bourse de réintégration.

N.G. Pour le Rwanda, vu la situation politique, priorité pour des personnes seules.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 8 février 1995 en mentionnant le poste désiré sur l'enveloppe à:



CECI/Banque de candidats, J.G.
180, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec) H2X 1K9
Télécopieur: (514) 875-6469

N.B. Nous communiquerons seulement avec les personnes qui répondent aux exigences des postes.

Doyenne, doyen de la gestion académique

Sous la responsabilité de la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche, vous devrez, en lien direct avec les départements, administrer des politiques académiques, assister les départements dans leur travail de planification et superviser le mode d'attribution des ressources départementales. Vous servirez ainsi de lien entre les départements et le Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche, et, au besoin, le Vice-rectorat aux ressources humaines et les services de l'Université.

Plus précisément, vous présiderez la Sous-commission des ressources et préparerez divers projets de politiques portant entre autres sur la répartition des postes, les promotions et les congés sabbatiques et de perfectionnement, en plus d'assurer le suivi avec le Service des personnels enseignants.

Vous participerez à l'élaboration des orientations touchant la négociation des conventions collectives des professeurs et des professeurs et des chargées et chargés de cours, et siégeriez à la table de négociation.

Vous assurerez également les relations avec les départements concernant les demandes de postes et l'embauche de professeurs et professeurs en collaboration avec le Service des personnels enseignants. Vous conseillerez la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche et la vice-rectrice aux ressources humaines sur les personnels requis.

En tant que responsable du Décanat de la gestion académique, vous devrez notamment élaborer et proposer son plan d'activités et diriger le personnel du décanat.

Exigences

- Diplôme de troisième cycle ou de deuxième cycle et expérience universitaire appropriée
- Qualités administratives et expérience de gestion dans le milieu académique
- Connaissance des structures de l'UQAM et des autres universités québécoises

Traitement

Selon la politique salariale des cadres de l'UQAM.

VOTRE CANDIDATURE, ACCOMPAGNÉE D'UN CURRICULUM VITAE, DEVRA PARVENIR SOUS PLI CONFIDENTIEL AVANT 17 H, LE 3 FÉVRIER 1995, À M^{re} JACQUES DUROCHER, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, UQAM, C.P. 8888, SUCC. CENTRE-VILLE, MONTRÉAL (QUÉBEC) H3C 3P8.



Université du Québec à Montréal

LE DEVOIR

LE MONDE

ALGÉRIE

Le FIS exclu du dialogue

Tunis (Reuter) — Le président algérien Liamine Zéroual a invité l'opposition politique à un dialogue sur les élections présidentielles dont il a exclu les fondamentalistes du Front islamique du salut (FIS, dissous), a annoncé hier un communiqué de la présidence.

L'invitation adressée aux mouvements d'opposition met en évidence le rejet par les autorités des propositions des partis qui ont signé à Rome une plate-forme politique portant leur propre solution du conflit algérien.

«La présidence de l'Etat a diffusé jeudi (...) à l'ensemble des partis légaux, aux organisations et à des personnalités nationales, un mémorandum pour engager la consultation et le dialogue sur les modalités relatives à la tenue des élections présidentielles», dit le communiqué cite par l'agence APS.

La veille, huit mouvements avaient décidé de poursuivre à Alger leur démarche commune entamée il y a deux semaines à Rome. Dans un communiqué, ils ont annoncé qu'ils soumettraient sous peu leur «plate-forme» à la présidence algérienne.

Les responsables des sept mouvements appuyés par le FIS — qui a dépêché deux de ses dirigeants à une réunion organisée au siège du parti islamiste légal Nahda — souhaitent amener les autorités à renouer le dialogue avec l'opposition sur la base de la plate-forme.

Favorablement accueillie par plusieurs capitales occidentales comme Washington où les États-Unis la considère comme un «important événement» et une tentative sérieuse pour une solution à la crise algérienne, la plate-forme propose notamment la formation d'un gouvernement de transition pour la tenue d'élections après un arrêt des violences.

Mais le communiqué de la présidence souligne que le dialogue «sera ouvert et sans a priori sur toutes les questions touchant à l'organisation des élections présidentielles, qu'il s'agisse de son cadre juridique ou de toute autre question liée au bon déroulement de ces élections, y compris la question de la violence».

Le document, intitulé «Mémorandum pour la consultation sur la révision de la loi électorale et les aspects politiques liés aux élections présidentielles», presse les partis politiques d'envoyer leurs «remarques, commentaires et propositions à la présidence dans un délai de deux semaines».

Le dialogue entre les partis politiques et les autorités se poursuivra sous forme de rencontres «avant que le projet de loi électorale révisé ne soit soumis au Conseil national de transition (CNT, mini-parlement désigné par les autorités)», ajoute le communiqué.

Le gouvernement a rejeté «en bloc et en détail» la plate-forme des huit mouvements, dont le FIS. Ces huit mouvements, formant la majorité de l'opposition dans ses formes légales ou interdites, s'opposent à la tenue des présidentielles prévues officiellement avant la fin de cette année.

Le ministre algérien des Affaires étrangères Mohamed Salah Dembri a déclaré hier à Rome que le scrutin présidentiel pourrait avoir lieu en juillet.

Appelant à la poursuite de la rébellion islamiste contre le gouvernement «quel que soit le nombre des morts», Ali Belhadj, numéro deux du FIS en résidence surveillée à Alger, a rejeté les élections présidentielles.

Dans une lettre publiée mercredi par la presse parisienne, Belhadj a accompagné son appel d'un soutien à la plate-forme de Rome, affirmant qu'elle propose une «solution juste et légitime».

BOSNIE

Rose passe le flambeau à Smith

Sarajevo (Reuter) — Le général Smith, nouveau commandant de la FORPRONU en Bosnie, a pris hier ses fonctions au moment où la médiation internationale se heurte à de nouvelles difficultés.

Les efforts entrepris par les médiateurs internationaux pour persuader les Serbes de Bosnie d'accepter le dernier plan de paix sont dans l'impasse, a confirmé un responsable serbe.

Les Nations unies ont en outre accusé les forces serbes de Bosnie d'avoir bombardé hier matin la ville de Bihać, contrôlée par les forces gouvernementales de Bosnie.

C'est la première attaque signalée par l'ONU sur Bihać, principale localité de l'enclave musulmane déclarée zone de sécurité par l'ON, depuis le 14 janvier dernier.

Le commandant Koos Sol, porte-parole militaire de l'ONU, a fait état de 35 explosions d'artillerie à quelques km à l'ouest de Bihać, dans une zone où s'affrontent Bosniaques et rebelles serbes de Croatie.

Le général britannique Rupert Smith, 51 ans, qui succède au général Michael Rose, a déclaré avoir bon espoir de convertir l'actuel cessez-le-feu en accord de paix durable.



Un survivant des camps de concentration pleurait hier lors d'une cérémonie au camp de Auschwitz-Birkenau.

50e anniversaire de la libération d'Auschwitz

Polonais et Juifs commémorent séparément

Oswiecim (Reuter) — Plus d'un millier de personnes ont suivi hier les pas des 1,5 million de Juifs tués à Auschwitz-Birkenau et se sont rassemblés devant les chambres à gaz et fours crématoires pour marquer le cinquantième de la libération de ce camp de concentration nazi par l'armée soviétique.

A une soixantaine de km de là, à Cracovie, le président polonais, Lech Walesa, a présidé les cérémonies officielles et dénoncé les atrocités commises par les nazis tout en soulignant son aversion au totalitarisme.

A Auschwitz-Birkenau, les participants aux cérémonies juives, brandissant les drapeaux d'une trentaine de pays, ont refait le chemin suivi par les prisonniers vers la mort.

Rassemblés le long de la voie ferrée où arrivaient les prisonniers, autour des barreaux de bois où ils étaient parqués ou encore au pied des miradors, ils ont prié en silence et écouté Elie Wiesel.

«Dieu de la miséricorde, ne pardonne pas aux meurtriers des enfants juifs (...) Souvenez-vous des processions nocturnes des enfants, de toujours plus d'enfants, effrayés, calmes, si calmes et si beaux», a clamé le prix Nobel de la paix, ancien déporté et survivant du camp d'Auschwitz.

Un cortège, en tête duquel se trouvaient des jumeaux qui ont survécu aux expériences pratiquées sur les humains par le docteur Mengele, a défilé dans Birkenau, la partie du camp consacrée à l'extermination.

De nombreuses organisations juives n'ont pas dissimulé leur irritation devant ce qu'elles considèrent comme une tentative par les autorités polonaises de minimiser leurs souffrances.

Une vive controverse a ressurgi sur le rôle joué par les Polonais pendant la guerre vis-à-vis des Juifs et sur la disparition de l'antisémitisme en vigueur dans le pays dans les années 30 et à l'époque communiste.

Certains dirigeants juifs ont annoncé leur intention de boycotter les cérémonies officielles.

«Il y a cinquante ans, 90 % des morts étaient Juifs. Ils auraient dû accorder plus d'importance aux martyrs juifs. Je n'irai pas demain», a déclaré Jean Kahn, le président du Congrès juif européen.

Devant des intellectuels réunis à l'Université de Cracovie, Lech Walesa a affirmé que les nazis avaient délibérément détruit «la force intellectuelle et spirituelle» d'une nation.

Sans se référer explicitement aux victimes d'Auschwitz, il a dénoncé la rafle dont avaient été victimes 183 professeurs de l'Université Jagellonienne en 1939 et leur déportation en Allemagne.

Un responsable de la société du souvenir Yad Vashem a adopté un ton plus conciliant et affirmé que les Polonais n'étaient pas responsables des meurtres et des tortures perpétrés à Auschwitz.

«La nation polonaise n'est pas responsable de la création des camps en territoire polonais», a affirmé Izrael Gutman.

Sept organisations ou individus couronnés par des prix Nobel, ainsi que des chefs d'Etat et représentants d'une trentaine de pays, doivent se rencontrer dans le courant de la journée à Cracovie pour mettre la dernière touche à une déclaration sur la paix et la tolérance.

Grozny de nouveau bombardé

Grozny (AFP) — L'artillerie lourde de russe a pilonné hier les dernières positions tenues par les combattants tchétchènes à Grozny, mitraillant les rues et les appartements, tandis que d'importants renforts de blindés se dirigeaient vers la ville.

Les obus ont notamment touché le quartier de Tchernoretchie, dans le sud de la capitale de la république indépendantiste russe du Caucase, à un rythme de quatre par minute, atteignant la route du sud, provoquant des incendies dans les immeubles et criblant les jardins d'éclats de métal.

Pour s'enfuir, les voitures devaient franchir un mur de feu et zigzaguer dans la neige pour éviter les cratères formés par les explosions. Le bruit des explosions, des tirs d'armes légères et du verre brisé emplissait la ville.

Des civils à pied, dont de nombreux habitants d'origine russe qui

n'ont pu fuir la capitale tchétchène, tentaient de se protéger en se cachant sur le sol, mais l'artillerie ne leur laissait quasiment aucune chance de trouver des abris sûrs.

Deux photographes occidentaux bloqués pendant une heure par les bombardements ont vu deux personnes tuées et deux autres blessées.

Du fait de l'intensité des tirs, d'autres victimes semblaient inévitables.

Les chars russes se trouvaient à quelques centaines de mètres du quartier de Tchernoretchie, l'un des derniers encore aux mains des partisans du président indépendantiste tchétchène Djokhar Douaïev. Les tirs d'artillerie pouvaient également être entendus dans le quartier voisin d'Oktyabrsk Rayon.

L'une des deux dernières routes permettant de quitter Grozny passe par Tchernoretchie et les bombardements visaient manifestement à iso-

ler les forces tchétchènes encore présentes à Grozny.

Après plus de six semaines de combats, les forces russes entrées en Tchétchénie le 11 décembre pour mettre fin aux velléités d'indépendance de cette république contrôlée l'ouest, le nord et l'est de Grozny et utilisent toutes les armes à leur disposition pour isoler le sud de la capitale et s'en emparer totalement.

De leur côté, les rebelles tchétchènes armés presque exclusivement de lance-grenades et de fusils d'assaut AK-47, parviennent à ralentir l'avance des forces russes.

«Nous continuons à combattre, mais ne contrôlons pas réellement la situation. Nous n'avons pratiquement pas de commandement. Tous ceux qui peuvent mettre la main sur une arme se battent», déclarait Letche Ayidimirov, un volontaire âgé de 32 ans.

EN BREF

CUBA: MITTERRAND DÉNONCE

Paris (AFP) — Le président français François Mitterrand a dénoncé le «stupide embargo» imposé à Cuba par les États-Unis, en décorant de la légion d'honneur hier, au palais présidentiel de l'Élysée, l'orthopédiste cubain Rodrigo Alvarez-Cambras. «Je me souviens d'être intervenu moi-même auprès des derniers présidents des États-Unis d'Amérique pour leur dire de lever ce stupide embargo qui ne signifie plus rien et qui opprime une population souvent malheureuse», a déclaré M. Mitterrand.

LIBÉRATION VA AMINCIR

Paris (Reuter) — Le quotidien *Libération* a annoncé hier une nouvelle augmentation de capital, prévue fin février, pour financer son développement mais aussi une réduction de sa pagination pour réduire ses pertes. Le conseil d'administration de la SAIP-*Libération* a approuvé le principe d'une émission de 75 millions de FF d'obligations convertibles en actions, qui sera lancée après une assemblée générale extraordinaire prévue le 20 février. Pour ramener les pertes de 110 millions à 60 millions de FF en 1995, la pagination passera de 80 à 60 pages environ et la masse salariale sera réduite d'une quarantaine de personnes. Depuis le lancement de la nouvelle formule en septembre, les ventes ont augmenté de 13,6 %, mais les dirigeants du titre sont désorientés par la forte hausse observée en province et la relative stagnation à Paris, contrairement à leurs prévisions.

LE CANADA ROUVRE SON AMBASSADE AU LIBAN

Beyrouth (AFP) — Le ministre canadien des Affaires étrangères André Ouellet a rouvert officiellement hier l'ambassade du Canada à Beyrouth, après dix ans de fermeture en raison de la guerre civile au Liban. «Cette réouverture marque un tournant dans les relations entre le Canada et le Liban, nous pourrions désormais aider plus efficacement à la reconstruction du pays et développer des liens sociaux, politiques et économiques plus étroits», a déclaré M. Ouellet, en présence de son homologue libanais Fares Boueiz. L'ambassade, qui comptera un effectif de quatre diplomates, sera opérationnelle le 1er avril. En attendant l'arrivée du nouvel ambassadeur canadien, M. Daniel Marchand, la mission sera dirigée par un chargé d'affaire, M. Denis Létourneau.

VIVE LA RÉPUBLIQUE

Sydney (Reuter) — Une majorité de 52 % des Australiens sont favorables à ce que leur pays devienne une république, a en croire un sondage publié hier par le journal *Sydney Morning Herald*. En revanche, 38 % préfèrent que le monarque britannique continue à jouer le rôle de chef de l'Etat australien. Les 10 % restants se disent sans opinion. Le premier ministre australien, Paul Keating, a déjà fait savoir par le passé qu'il était pour sa part favorable à ce que l'Australie devienne une république d'ici 2001, année du centenaire de la création de la Fédération d'Australie.

NOUVEAU MINISTRE HAÏTIEN

Port-au-Prince (AFP) — Le premier ministre haïtien Smark Michel en consultation avec le président Jean-Bertrand Aristide a nommé Me Jean-Joseph Exumé nouveau ministre de la Justice, a-t-on appris hier de source officielle à Port-au-Prince. Professeur de lettres et avocat du barreau de Port-au-Prince, Me Exumé est considéré comme un proche du chef de l'Etat. Un deuxième secrétaire d'Etat à la Justice, Me Carole Denverville, avocate, a également été désigné. L'autre secrétaire d'Etat à la Justice, M. Léon Jeune conserve son portefeuille.

DÉMISSION DU CHEF DE L'UNICEF

Genève (AFP) — Le directeur général de l'UNICEF (Fonds des Nations unies pour l'enfance) James Grant a annoncé sa démission hier pour raisons de santé, a-t-on appris de sources informées à l'ONU à Genève. M. Grant, de nationalité américaine, est âgé de 72 ans. L'annonce officielle de sa démission, en raison d'une grave maladie, devait être faite jeudi dans la journée à New York par le porte-parole du secrétaire-général de l'ONU Boutros Boutros-Ghali auquel il a adressé sa lettre de démission. M. Grant a été nommé à la tête de l'UNICEF en 1980. Sa démission intervient quelques semaines après que M. Boutros-Ghali eut décidé de le reconduire à son poste pour un an. M. Richard Jolly, directeur général adjoint, assurera l'interim dans l'attente de la nomination du successeur de M. Grant par le secrétaire-général. L'UNICEF, dont le siège principal est à New York et le siège européen à Genève, est particulièrement actif dans l'assistance humanitaire d'urgence et le développement en faveur des enfants et de leurs mères dans le tiers-monde. Il mène des opérations d'aide dans les foyers de conflit, comme l'ex-Yougoslavie, le Rwanda et, plus récemment la Tchétchénie.

Immigration Canada estime que Léon Mugesera a caché des faits sur son passé

Un ancien conseiller du président rwandais arrêté à Québec

SYLVIANE TRAMIER
LE DEVOIR

Un ancien conseiller du gouvernement rwandais, considéré comme un des idéologues ayant poussé l'ancien régime rwandais au massacre des Tutsis et des opposants Hutus, a été arrêté hier matin à son domicile à Québec par des agents de la Gendarmerie royale du Canada et d'Immigration Canada.

Léon Mugesera avait été accueilli au Canada en août 1993, détenteur du statut de réfugié accordé par l'ambassade du Canada à Madrid. Il résidait depuis à Québec et collaborait à un projet de recherches au département de linguistique de l'université Laval, où il avait fait un doctorat dans les années 80.

Accusé dans un rapport des Nations unies et par des organisations de défense des droits de l'homme d'avoir incité les Hutus à massacrer les Tutsis, M. Mugesera fait l'objet d'accusations de crimes contre l'humanité. Conseiller du président Juvénal Habyarimana, M. Muge-

sera avait prononcé un discours en 1992 dans lequel il recommandait la liquidation de la minorité tutsie. Tombé en disgrâce sous le gouvernement de coalition qui précède l'assassinat du président rwandais en avril 1994, il est alors dénoncé et sous le coup d'un mandat d'arrêt du ministère de la justice du Rwanda. Il réussit à s'enfuir et à trouver asile au Canada qu'il avait connu comme étudiant.

En 1994, Amnesty International avait affirmé que M. Mugesera avait, au cours d'une réunion publique en novembre 1992, «appelé à l'extermination des Tutsis».

En décembre de la même année, un rapport des Nations unies accusait l'ancien fonctionnaire rwandais d'avoir «explicitement demandé aux Hutus de tuer les Tutsis et de jeter leurs corps dans les rivières du Rwanda». Les Nations unies affirment détenir un enregistrement des propos de M. Mugesera. Celui-ci a toutefois assuré qu'il s'agissait d'un faux.

Le président de l'Association des Canadiens d'origine rwandaise, Jean Kamanzi s'est dit hier agréablement

surpris de l'arrestation de Léon Mugesera: «Pour la communauté rwandaise au Canada, composée d'une majorité de Tutsis ayant fui le régime dont Mugesera était l'idéologue, c'est un grand soulagement de savoir qu'il va devoir quitter le Canada.»

L'expulsion de M. Mugesera n'est cependant pas automatique.

Il a été arrêté hier pour infraction présumée à la loi canadienne de l'immigration car on lui reproche d'avoir «caché des faits importants» lors de sa demande de résidence au Canada. Conduit à Montréal, il a été incarcéré au centre pénitentiaire de Parthenais. La Commission de l'immigration sur le statut de réfugié devra approuver aujourd'hui le motif de sa détention et éventuellement demander une enquête administrative qui pourrait déboucher sur l'expulsion du Canada de M. Mugesera.

Selon M. Kamanzi, le cas de Mugesera est important pour le Rwanda. Son procès, comme celui des présumés responsables des massacres, serait selon M. Kamanzi, «un message» de justice.

D'ailleurs, le premier ministre rwandais Faustin Twagiramungu a annoncé hier que son gouvernement publierait la liste de 200 hommes politiques et militaires de l'ancien régime responsables, selon Kigali, du génocide qui a coûté la vie à près d'un million de Rwandais.

Il a précisé que son gouvernement amnistierait en revanche la population hutue qui a participé, entre avril et juillet 1994, aux massacres qui ont suivi l'assassinat de l'ancien président rwandais, Juvénal Habyarimana.

La publication de cette liste rassurera les dizaines de milliers de réfugiés, en majorité hutus, qui ont fui le pays pour s'entasser dans des camps au Zaïre, au Burundi et en Tanzanie, a expliqué le premier ministre.

Certains réfugiés hésitent à regagner le Rwanda par crainte des représailles du nouveau gouvernement. Le gouvernement de Faustin Twagiramungu est au pouvoir depuis que le Front patriotique rwandais (FPR), à dominante tutsie, a vaincu en juillet les partisans de l'ancien régime d'Habyarimana.

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

XXM	TSE-300	DOW JONES	S CAN	OR
-3,44	-18,93	-1,01	-0,13	+0,90
1994,99	4087,48	3870,44	70,69	381,60

Malgré un bénéfice record de 1,2 milliard \$

La Banque Royale n'est pas pressée de verser des dividendes

Toronto (PC) — La Banque Royale, qui a enregistré un bénéfice record de 1,2 milliard \$ en 1994, n'a pas l'intention de hausser ses dividendes, a-t-on appris hier à l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

Une des actionnaires, Isabelle Allen, a félicité le président sortant Allan Taylor au sujet de la solide performance de la Royale — il s'agit du plus important bénéfice jamais réalisé par une banque canadienne — et lui a ensuite demandé s'il projetait de partager le gain.

«J'ai remarqué que vous êtes très généreux quand vient le moment d'augmenter les salaires des membres de la direction, lui a-t-elle lancé. Qu'allez-vous faire pour vos actionnaires?»

La Banque Royale compte environ 150 000 actionnaires. Les dividendes sur les actions ordinaires et privilé-

giées ont été gelés ou limités depuis 1990. «Nous sommes très conscients de la patience dont ont fait preuve les actionnaires de la Banque Royale au cours des cinq dernières années, a admis M. Taylor. (Mais) nous tentons de rebâtir notre capital après deux très mauvaises années de pertes sur les prêts.»

Il a expliqué que l'acquisition du Trust Royal avait augmenté les avoirs de la Banque Royale, ce qui signifie que l'institution financière doit accroître ses liquidités pour obtenir la «meilleure cote de crédit dont peut bénéficier une banque».

«Et nous croyons que cela nécessite juste un petit peu plus de capital.»

Il a ajouté que la direction examinera la possibilité d'augmenter les dividendes sur une base trimestrielle au cours de l'année 1995 et qu'elle «fera de son mieux» dans ce domaine.

«Je vous donne deux ans» avant de vendre les actions, lui a répondu Mme Allen avant de regagner sa place, déridant la plupart des 1300 personnes présentes dans la salle de bal d'un hôtel du centre-ville.

Les actionnaires ont tout de même eu droit à quelque chose pour célébrer le bénéfice sans précédent réalisé par la Royale — sous forme d'un buffet où ne manquaient pas les grosses crevettes, le saumon fumé et le caviar.

John Cleghorn, qui a été nommé président du conseil après le meeting, a par la suite rappelé que les gens oublient parfois que la banque paie beaucoup d'impôts.

La Banque Royale a versé plus de 5 milliards \$ en impôts depuis 1988. «Nous avons fait des profits de 1,2 milliard \$ cette année et nous avons payé plus de 1,1 milliard \$ d'impôts», a-t-il souligné.

Pour qu'elle s'installe à Bromont ou ailleurs au Québec

Paillé courtise Peugeot-Citroën

MICHEL DOLBEC
PRESSE CANADIENNE

Paris — Le gouvernement québécois a entrepris de courtiser le constructeur Peugeot-Citroën pour qu'il s'implante au Québec, éventuellement dans les installations de Hyundai, à Bromont.

La firme française envisage depuis peu de construire, quelque part en Amérique du Nord, une usine de montage d'automobiles de «classe mondiale» destinées à tous les marchés. Venu à Paris avec le premier ministre Jacques Parizeau pour tenter de «lever des lièvres», le ministre de l'Industrie et du Commerce, Daniel Paillé, a rencontré cette semaine les responsables du projet chez Peugeot pour attirer leur attention sur le Québec.

«Il regarde l'Amérique du Nord. Je leur ai dit: ciel regardez-nous, venez nous voir, a raconté le ministre. GM s'est installé chez nous et ça marche, la productivité est bonne, les contrats sociaux avec les syndicats sont possibles. J'ai répondu à un certain nombre de questions. Je leur ai dit qu'en matière d'énergie, de transport, de service, de main-d'oeuvre qualifiée, on a ce qu'il faut. Si on

peut aider de différentes façons, on va le faire.»

M. Paillé a indiqué qu'il avait parlé de plusieurs sites avec les gens de chez Peugeot-Citroën. Il n'a pas manqué de leur souligner surtout que l'usine de Hyundai, un peu plus petite que celle projetée par le constructeur français, était désormais inoccupée. «Ça peut être un bon scénario, estime le ministre. L'usine appartient à Hyundai mais je leur ai dit qu'on n'allait pas réinventer le bouton à quatre trous. Il y a un site qui est déjà là, qui est très près de la frontière américaine, qui est accessible par bateau pour les exportations en Europe, il y a des voies ferrées, le gaz, l'électricité. Ça peut être bon.»

On ignore le montant exact de l'investissement envisagé par Peugeot. On sait seulement qu'il sera très important: l'usine emploierait un millier de personnes et jusqu'à 600 voitures sortiraient chaque jour de ses chaînes de montage.

Les premières études commerciales et de faisabilité devraient être terminées en juin prochain, indique-t-on. «Ils vont nous envoyer des devis plus techniques pour nous dire ce qu'ils veulent exactement. On va leur répondre», explique le ministre.

Tembec retrouve son optimisme

La papetière prend des mesures visant à protéger les actionnaires en cas d'offre publique d'achat

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

Après trois années déficitaires, le président de Tembec, Frank Dottori, voit maintenant la vie en rose, sans oublier toutefois que l'industrie forestière est cyclique. Tembec profitera donc de trois années de vaches grasses prévues pour réduire de 150 millions \$ sa dette à long terme, qui est présentement de 393 millions \$.

Mais au cas où d'autres investisseurs que les actionnaires actuels de Tembec manifesteraient un très grand intérêt pour cette entreprise, son conseil d'administration a adopté hier un régime de droits des actionnaires visant à encourager le traitement équitable de tous les actionnaires dans le cadre d'une offre publique d'achat. Ce régime est entré en vigueur sur-le-champ mais devra être ratifié par une assemblée spéciale des actionnaires, au plus tard le 26 juillet 1995.

Quoi qu'il en soit de cette situation hypothétique, M. Dottori croit que le bénéfice net de 1995 surpassera d'environ 30 % celui de 1994, qui fut de

72,7 millions \$. Le premier trimestre de cette année est à cet égard de bon augure, puisque Tembec y a enregistré un bénéfice net de 20,5 millions \$, en comparaison d'une perte de 2,6 millions \$ au cours de la période correspondante en 1994. Il s'agit en fait d'un troisième trimestre consécutif non déficitaire. Les revenus sont aussi en hausse, ayant passé de 101,8 à 151,7 millions \$.

Bref, on respire mieux chez Tembec, surtout que l'entreprise est passée à un cheveu l'an passé de perdre une part importante de ses actifs, Tembord, qu'une opération de sauvetage de dernière heure a préservé d'une faillite. Hier, à l'occasion de l'assemblée annuelle, M. Dottori affichait un très grand optimisme. «L'économie bouge partout, le prix de la pâte atteint un niveau qu'on n'avait jamais imaginé. J'ai maintenant des amis que je n'avais pas il y a dix ans», confiait-il, très détendu, à quelques journalistes.

En fait, la reprise de l'économie se manifeste partout dans le monde. Les usines de Tembec et de ses compagnies affiliées fonctionnent à pleine capacité sans suffire à la demande. Le prix de la pâte kraft, qui était à 430 \$ la tonne il y a un an, dépasse maintenant 750 \$ et attendra vraisemblablement 825 \$ US en avril prochain. Le papier journal qui était encore déprimé dans les 400 \$ la tonne au début de 1994 se vend actuellement 600 \$ et

le prix pourrait augmenter jusqu'à 680 \$ cette année. Le prix du bois d'œuvre qui fut le premier à se raffermir devrait se maintenir, malgré les hausses récentes des taux d'intérêt.

Enfin, M. Dottori voit «un autre effet intéressant» dans la chute de la valeur du dollar canadien qui, à 70 cents, est nettement plus avantageux pour les exportateurs canadiens qu'il ne l'était avant la récession de 1991, alors que sa valeur tournait autour de 80 cents US. En somme, «le temps arrive de faire de l'argent», comme l'avoue le président, qui sait bien par ailleurs le caractère cyclique de cette industrie. Il prévoit un autre creux dans trois ou quatre ans.

D'ici là, il s'agit d'augmenter au maximum le fonds autogéré et de réduire la dette à long terme de 150 millions \$ sur trois ans. Le bilan actuel est sain, précise M. Dottori, mais il faut se préparer à faire face à un marché plus difficile éventuellement et, peut-être, à une acquisition si une offre très intéressante se présentait, ce qui n'est pas le cas en ce moment. Il n'est pas question de payer un dividende aux actionnaires. On réinvestit dans l'entreprise, même si Tembec a mis près de 500 millions \$ dans la modernisation de ses équipements depuis 1989. Pour rester dans la course à la concurrence, il faut hausser sa productivité de 2 à 5 % par année, rappelle son président.

EN BREF

OEC: TAUX DE RENDEMENT MAJORÉ

Ottawa (PC) — Le taux de rendement des Obligations d'épargne du Canada (OEC) grimpera temporairement de 5,75 à 7,5 % par an, à cause de l'augmentation récente des taux d'intérêt. Cette hausse sera en vigueur à compter du 1er février, et il restera pour une durée de trois mois, soit jusqu'au 30 avril 1995, a annoncé hier le ministre des Finances. Elle vaut pour toutes les OEC non échues émises entre 1987 et 1994. La majorité du taux de rendement vise à maintenir la compétitivité des obligations d'épargne par rapport aux certificats de placement garantis offerts par les banques et d'autres institutions financières. Les CPG d'un an rapportent présentement 7,5 % d'intérêt en moyenne.

WELLCOME DIT NO THANKS À GLAXO

Londres (Reuter) — Wellcome Plc a annoncé hier qu'elle rejetait l'offre de 8,9 milliards de sterling (14,2 milliards \$ US) de Glaxo Plc, la jugeant insuffisante. Wellcome a ajouté qu'elle a demandé à son important actionnaire, l'organisation charitable Wellcome Trust, de ne pas accepter l'offre et qu'elle examinait activement d'autres choix. «Compte tenu de la participation de presque 40 % détenue par le Trust, le conseil a conclu que la seule décision raisonnable était de chercher une meilleure offre que celle de Glaxo», a dit Wellcome dans un communiqué. Glaxo a fait son offre lundi. Wellcome Trust, qui détient 39,5 % de Wellcome Plc, s'était dit prêt à l'accepter. La fusion aurait constitué le plus gros groupe pharmaceutique au monde.

FERMETURE DE MINE

Thetford Mines (PC) — La compagnie Lab Chrysoïle a annoncé hier qu'elle s'appretait à fermer sa mine BC Beaver, dans la région de l'Amiante, pour une période de temps indéterminée. L'arrêt des opérations, prévu pour le 27 mai prochain, privera de travail 425 syndiqués et 55 employés

cadres. Le président de Lab Chrysoïle, Jean Dupéré, a expliqué dans un communiqué que la mine n'était pas en mesure pour le moment de produire à des coûts concurrentiels sur les marchés internationaux. Lab Chrysoïle a investi plusieurs millions de dollars en immobilisation au cours des dernières années, accroissant du double sa capacité de production, mais sans obtenir des résultats financiers positifs. BC Beaver estime ne pouvoir atteindre le seuil de rentabilité tant qu'elle n'aura pas découvert un gisement de minerai plus riche et qu'il n'y aura pas eu une amélioration des prix sur les marchés internationaux. La mine appartient au groupe Mazarin, une société en commandite de Lab Chrysoïle qui en a fait l'acquisition de la Société nationale de l'amiante en 1992.

RHÔNE-POULENC VEND SON USINE MONTRÉLAISE

(PC) — La société pharmaceutique Rhône-Poulenc Rorer (RPR) vient de vendre pour 6 millions \$ à Novopharm, une autre société pharmaceutique, son usine de production de médicaments et les bureaux adjacents situés à Montréal, entre le parc Jarry et le boulevard Métropolitain. Les 85 personnes qui travaillaient à l'usine montréalaise de RPR passeront au service de Novopharm qui, pour les cinq prochaines années, continuera à fabriquer les produits RPR. Au cours de cette période, RPR cherchera un partenaire prêt à produire ses médicaments de prescription. Quant à Novopharm, la société entend utiliser les installations nouvellement achetées pour la fabrication également de ses propres médicaments. Cet objectif sera d'autant plus réalisable que l'usine achetée ne fonctionnait actuellement qu'à 38 % de sa capacité. D'ici trois à quatre ans, Novopharm projetait d'investir dans sa nouvelle usine montréalaise de façon à en doubler la capacité de production. Quant à Rhône-Poulenc Rorer, elle conserve à Montréal ses activités de commercialisation, son service à la clientèle et ses services administratifs situés à Ville Saint-Laurent.

CONSTRUCTION

L'APCHQ critique le projet de loi 46

Le groupe revendique aussi des mesures contre le travail au noir

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

Si le projet de loi 46 sur la construction est adopté tel quel, il pourrait bien entraîner une hausse des coûts de construction, donc du prix des maisons, prétend l'Association des constructeurs d'habitations du Québec (APCHQ).

D'importants constructeurs d'habitations, membres de l'association, rencontrèrent la presse hier à Montréal pour exposer leurs vues sur le projet de loi qui, entre autres, réglemente de nouveau la construction résidentielle pour les immeubles de huit logements et moins, que le précédent gouvernement libéral avait déréglémenté.

Le groupe revendique aussi des mesures pour contrer le travail au noir, affirmant que celles-ci doivent être adoptées de pair avec le projet de loi 46. Un des porte-parole, Jacques Vincent, président du Groupe-Prével, se défend de vouloir «é-

miner la loi» du gouvernement péquiste, mais veut des amendements pour la rendre «acceptable» aux constructeurs de maisons. Ils craignent que la loi 46 entraîne une hausse des salaires et des coûts de construction ce qui, en bout de ligne, se traduirait par une augmentation du prix des maisons pour les consommateurs.

Claude Gazeille, du Groupe immobilier C. Gazeille, trace un parallèle entre la construction résidentielle et les taxes sur le tabac, affirmant que rendu à un certain point, les consommateurs ne peuvent plus payer le coût de toutes ces taxes et réglementation, et que cela encourage la création d'un marché au noir.

Les constructeurs d'habitations aimeraient aussi «partir la négociation sur des bases neuves» avec les représentants syndicaux des ouvriers, et non sur la base du décret de 1993.

Le salaire moyen des ouvriers est de 18 \$ l'heure, indique M. Vincent, alors qu'il était de 22 \$ ou de 23 \$

l'heure auparavant. Les constructeurs ne tiennent donc pas à négocier sur la base du salaire prévu au décret, mais plutôt «sur des bases neuves», en tenant compte de l'état de santé du marché de la construction. Cette industrie vient tout juste d'encaisser une hausse du prix du bois, du béton et de l'aluminium, soulignait M. Vincent.

Les constructeurs veulent aussi des mesures pour contrer le travail au noir, un fléau qui selon M. Vincent compterait pour 30 % dans le secteur résidentiel. Ces données sont difficiles à vérifier, puisqu'il s'agit effectivement de travaux non déclarés. Cela signifierait qu'entre 1 et 1,2 milliard \$ de travaux seraient effectués au noir, uniquement dans le secteur de la construction résidentielle.

Sans ces mesures, les constructeurs craignent que ce soit tout le secteur de la construction résidentielle qui périclite.

Le projet de loi 46 est présentement étudié en commission parlementaire à Québec.

TAUX D'INTÉRÊT — TABLEAU HEBDOMADAIRE

Voici les taux d'intérêt en vigueur le 26 janvier 1995 dans les principales institutions financières au Canada. Ces taux sont fournis par les institutions financières et compilés par La Presse Canadienne.

Banques

	Dépôt à terme 30-59 jours	certif. placem. 1 ans	certif. placem. 3 ans	certif. placem. 5 ans	Prêts hypoth. 1 ans	Prêts hypoth. 3 ans	Prêts hypoth. 5 ans	Prêts pers. taux min.
Desjardins*	—	7,500	8,250	8,750	10,000	10,500	10,750	9,750
Laurentienne	5,750	7,500	8,250	8,750	10,000	10,500	10,750	9,250
Montréal	5,750	7,500	8,250	8,750	10,000	10,500	10,750	9,750
Nationale	5,750	7,500	8,250	8,750	10,000	10,500	10,750	8,500
Scotia	5,500	7,500	8,250	8,750	10,000	10,500	10,750	12,250
Royale	5,750	7,500	8,250	8,750	10,000	10,500	10,750	10,250
Toronto-Dominion	5,500	7,500	8,250	8,750	10,000	10,500	10,750	11,000
Hongkong	5,750	7,500	8,250	8,750	10,000	10,500	10,750	—
BNP	5,150	7,900	8,250	8,750	10,000	10,500	10,750	—

*Taux suggéré par la Fédération de Montréal

Fiducies

	Dépôt à terme 30-59 jours	certif. placem. 1 ans	certif. placem. 3 ans	certif. placem. 5 ans	Prêts hypoth. 1 ans	Prêts hypoth. 3 ans	Prêts hypoth. 5 ans	Prêts pers. taux min.
Tr. Bonaventure	5,000	7,750	8,625	8,750	10,000	10,500	10,750	—
Canada Trust	6,000	7,500	8,250	8,750	10,000	10,500	10,750	17,750
Fid. Can.-Ital.	6,000	7,500	8,250	8,750	10,000	10,500	10,750	10,000
Fiducie SunLife	6,000	8,200	8,750	9,125	9,500	10,250	10,500	—
Fid. Desjardins	6,000	7,500	8,250	8,750	10,000	10,500	10,750	—
Trust Général	5,750	7,500	8,250	8,750	10,000	10,500	10,750	8,500
Tr. Laurentienne	6,000	7,750	8,250	8,750	10,000	10,500	10,750	—
Montréal Trust	6,000	7,500	8,250	8,750	10,000	10,500	10,750	—
Tr. National	6,250	7,875	8,500	9,000	10,000	10,500	10,750	9,250
Trust Prêt-Rev.	6,125	7,750	8,250	8,750	10,000	10,500	10,750	—
Trust Royal	6,000	7,500	8,250	8,750	10,000	10,500	10,750	10,250
Gr. Investors	—	7,250	8,000	8,500	9,750	10,250	10,500	—
Trust Household	6,250	8,300	8,750	8,750	12,000	12,250	12,500	—
Groupe Mutuelle	5,500	7,350	7,850	8,200	10,000	10,500	10,750	—
Sherbrooke Tr.	5,750	7,500	8,250	8,750	10,000	10,500	10,750	8,500

CANASSURANCE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE INC.

AVIS D'ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLE ET SPÉCIALE

Avis est donné aux actionnaires et aux porteurs de polices avec participation que l'assemblée générale annuelle et une assemblée générale spéciale se tiendront au 550, rue Sherbrooke ouest, 14^e étage, Montréal, le mercredi 22 février 1995 à 15h00 pour:

- recevoir le rapport des administrateurs et les états financiers de la compagnie, incluant le rapport des vérificateurs pour l'exercice terminé le 31 décembre 1994;
- ratifier les actes, règlements et décisions des administrateurs et dirigeants depuis la dernière assemblée générale annuelle;
- élire les administrateurs;
- nommer les vérificateurs et fixer leur rémunération;
- fixer le montant global des rémunérations à être versées aux administrateurs;
- étudier toute autre question dont l'assemblée pourrait être régulièrement saisie.

Par ordre du Conseil d'administration
La secrétaire
Jacynthe Michaud
Montréal, 27 janvier 1995

BANQUE
LAURENTIENNEASSEMBLÉE ANNUELLE
ET EXTRAORDINAIRE

Avis est par les présentes donné que l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de la Banque Laurentienne du Canada (la «Banque») se tiendra le vendredi 3 février 1995, à 11 heures, à l'hôtel Westin Mont-Royal, situé au 1050, rue Sherbrooke Ouest, à Montréal (Québec), aux fins suivantes:

- réception des états financiers consolidés de la Banque pour l'exercice terminé le 31 octobre 1994 et du rapport des vérificateurs y afférent;
- examen et, s'il est jugé à propos, adoption d'une résolution spéciale concernant la modification du règlement IV de la Banque concernant le nombre d'administrateurs de la Banque;
- élection des administrateurs pour la prochaine année;
- nomination des vérificateurs et fixation de leur rémunération; et
- examen de toute autre question dont l'assemblée pourrait être régulièrement saisie.

Montréal (Québec), le 2 décembre 1994.

Par ordre du conseil d'administration

MICHEL RICHARD
Secrétaire

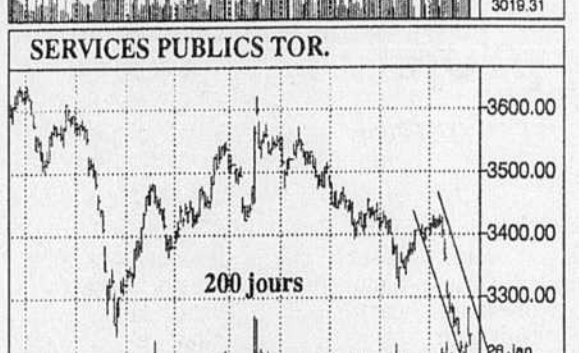
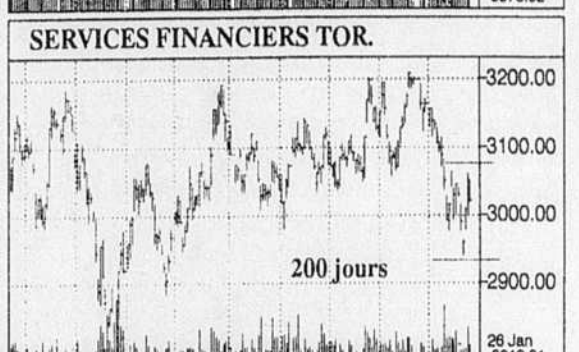
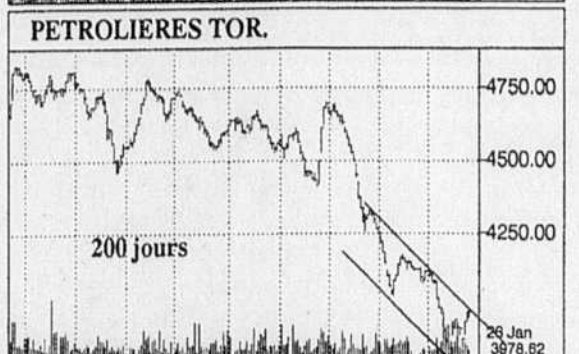
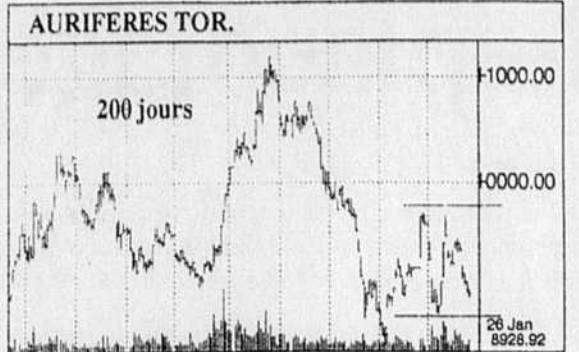
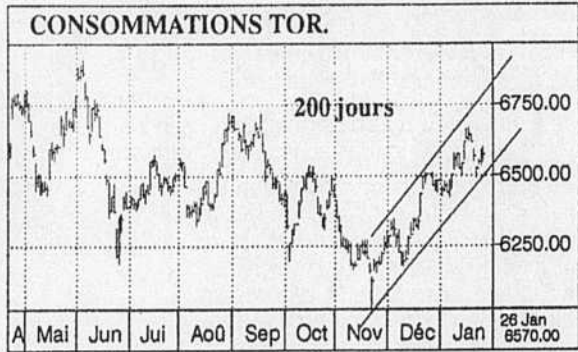
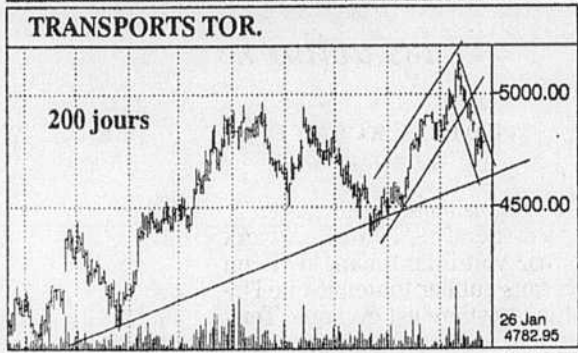
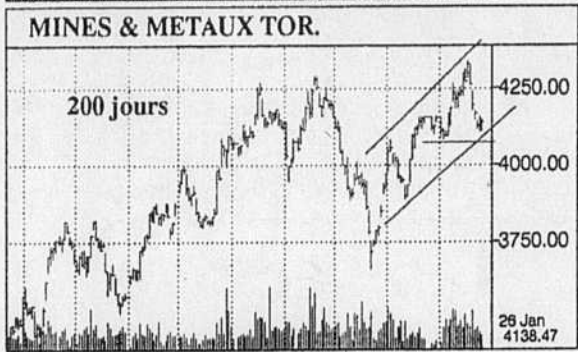
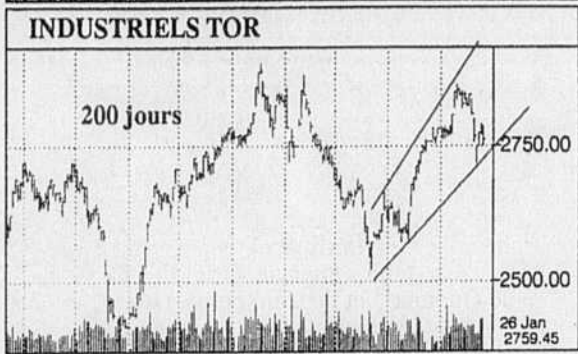
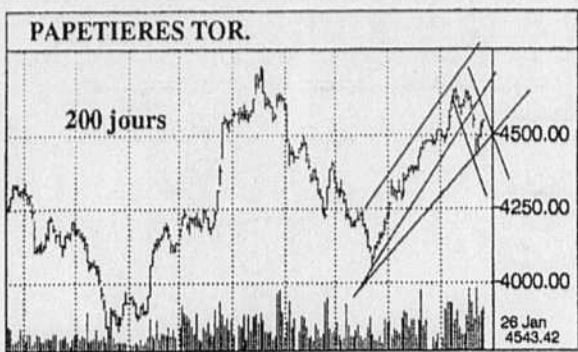
COUP D'ŒIL BOURSIER

La demande n'augmente pas

MICHEL CARIGNAN
COLLABORATION SPÉCIALE

Tant au États-Unis qu'au Canada, un petit redressement avait pris place durant les deux derniers jours, mais le marché d'hier n'a pas montré de réel maintien de ce retour haussier. Le nombre d'acheteurs reste insuffisant pour maintenir le marché en hausse. Il pourrait s'agir d'un simple repli technique à la hausse dans une nouvelle tendance baissière. Une autre baisse générale confirmerait le mouvement. Déjà plusieurs secteurs ont pris un air douteux. L'indice industriel américain continue la formation d'une base mais une rechute confirmerait une tendance baissière à court terme.

Le TSE 300 reste de son côté confiné dans une tendance baissière à court terme et pour les deux derniers mois. Les forestières ont affiché une petite hausse mais la tendance à court terme est encore baissière. Seul un maintien à la hausse permettrait de tracer une nouvelle tendance haussière à moyen terme. Dans le cas des industriels, des minières et des transports, il n'y a plus de reprise et une chute importante confirmerait une tendance baissière d'une plus longue durée. La consommation conserve son couloir haussier sans le prolonger. Les aurifères se maintiennent à la baisse dans leur mouvement horizontal des dernières semaines. Les services financiers ne trouvent pas d'acheteurs non plus et menacent de retourner en baisse pendant que les services publics trébuchent perdant tout les gains de la dernière reprise. Finalement, les pétrolières ne confirment pas leur tentative de revirement. Une reprise haussière durable des marchés se n'y croit pas tant que je ne la verrai pas. Il y a encore trop de réticence des acheteurs institutionnels pour se gaver de titres. Limitez-vous aux titres ayant résisté à la faiblesse et maintenant toujours une tendance haussière.



	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
BOURSE DE MONTRÉAL				
XXM:Indice du marché	11668	1994.99	-3.44	-0.2
XCB:Bancaire	3782	2345.59	-25.41	-1.1
XCO:Hydrocarbures	1110	1526.18	+8.30	0.5
XCM:Mines et métaux	2501	2680.74	-14.07	-0.5
XCF:Produits forestiers	2591	2679.25	+26.06	1.0
XCI:Bien d'Équipement	5003	1893.98	-3.46	-0.2
XCU:Services publics	2462	1855.86	-9.25	-0.5

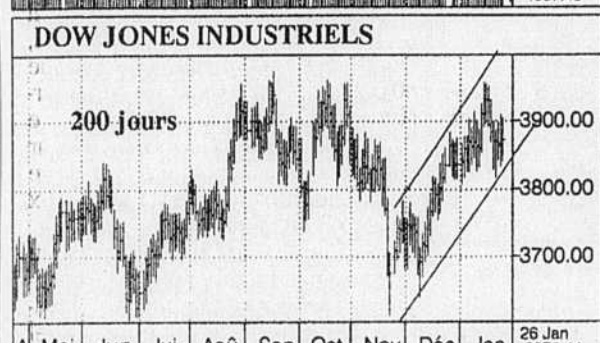
	Volume	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
BOURSE DE TORONTO				
TSE 300	13009	215.64	-0.94	-0.4
TSE 100	*	248.87	-1.24	-0.5
TSE 200	*	242.82	-0.77	-0.3
TSE 300	30202	4087.48	-18.93	-0.5
Institutions financières	3634	3019.31	-28.69	-0.9
Mines et métaux	1239	4138.47	-10.53	-0.3
Pétrolières	2685	3978.62	+0.14	0.0
Industrielles	8536	2759.45	-22.05	-0.8
Aurifères	3780	8928.92	-27.76	-0.3
Pâtes et papiers	3533	4543.42	+11.83	0.3
Consommation	1111	6570.00	-5.31	-0.1
Immobilieres	191	1920.93	-13.96	-0.7
Transport	734	4782.95	-63.21	-1.3
Pipelines	458	3658.15	-4.34	-0.1
Services publics	1432	3238.62	-40.37	-1.2
Communications	481	7857.76	+33.79	0.4
Ventes au détail	1739	3507.82	+17.94	0.5
Sociétés de gestion	642	4474.83	-23.23	-0.5

	Volume	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
BOURSE DE VANCOUVER				
Indice général	15946	726.75	-1.04	-0.1

	Volume	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
MARCHÉ AMÉRICAIN				
30 Industrielles	28484	3870.44	-1.01	-0.0
20 Transports	6864	1510.45	-12.94	-0.8
15 Services publics	4409	190.61	+0.46	0.2
65 Dow Jones Composé	39758	1304.58	-3.22	-0.2
Composite NYSE	*	254.92	+0.51	0.2
Indice AMEX	*	400.67	+0.63	0.2
S&P 500	*	468.32	+0.88	0.2
NASDAQ	*	757.56	-3.42	-0.4

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferme (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
NOVA CP	3638	12.50	12.00	12.13	-0.38	-3.0
UNITED REEF LTD	1723	0.77	0.62	0.72	+0.07	10.8
MITEL CP	1112	6.25	6.00	6.00	-	-
BCE INC	988	42.13	41.83	42.13	-0.75	-1.7
SEMI-TECH CP 1	886	5.38	4.85	5.00	-	-
CDN IMPERIAL BK	885	32.50	32.25	32.25	-0.25	-0.8
BK OF NOVA SCOTIA	805	25.38	24.88	25.00	-0.38	-1.5
CANFOR CP	761	17.50	16.75	17.25	+0.25	1.5
TVX GOLD CP	749	8.88	8.63	8.88	-	-
MACMILLAN BLOEDEL	672	16.75	16.50	16.63	-	-

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferme (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
BIOCHEM PHARMA	1185	20.25	19.00	19.88	+1.13	6.0
SR TELECOM INC	1028	12.88	12.75	12.88	+0.25	2.0
BCE INC	808	42.13	41.75	42.00	-0.88	-2.1
AVCORP INDS INC	445	0.28	0.25	0.25	-0.02	-8.7
ALTA ENERGY CO	436	18.25	18.00	18.13	+0.13	0.7
THOMSON CP (THE)	367	17.13	16.75	17.13	+0.38	2.3
NOVA CP	355	12.50	12.00	12.13	-0.25	-2.0
MITEL CP	350	6.38	6.00	6.00	-	-
BEAU GDA EXPLOR	323	1.71	1.70	1.70	-0.02	-1.2
ABITBI-PRICE R	311	9.63	9.38	9.50	-0.13	-1.3



DECISION-PLUS

Demandez notre vidéocassette GRATUITE pour apprendre à mieux investir

(514)392-1366

TÉL.: 985-3344 AVIS PUBLICS FAX: 985-3340

AVIS PUBLICS HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12h00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16h00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, Chambre Civile, NO: 500-02-02466-942. Banque Laurentienne du Canada. Partie demanderesse, vs: Nathalie Fournier et Jean-Pierre Cliche, Partie défenderesse. Le 8 février 1995, à 10h00, au 11115, Cavendish, app. 509, Montréal, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: Nathalie Fournier et Jean-Pierre Cliche, saisis en cette cause, consistant en: 1 télévision couleur 26" de marque Sanyo et acc.; 1 Fax de marque Panasonic FX-790 et acc.; 1 four micro-ondes de marque Panasonic et acc.; 1 humidificateur de marque Sears et acc.; 1 dactylo électrique et acc.; 1 système de son comprenant un amplificateur Sony, 1 lecteur de cassette JVC, 2 enceintes acoustiques et acc.; et divers autres items. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: LORIS LUCIANI, huissier du district de Montréal, 514-848-0979, Fax: 848-7016. MACERA & ASSOCIÉS HUISSIERS, 31, rue St-Jacques Ouest, Rez-de-chaussée, Montréal, Québec, H2Y 1K9.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR MUNICIPALE DE SAINT-LÉONARD, NO: 170447. DEMANDE DE PAIEMENT ET AVIS DE VENTE - LA VILLE DE SAINT-LÉONARD. Partie demanderesse, vs: GEORGETTE GARNIEPY, "REBOURAGE SIX ÉTOILES ENR". Partie défenderesse. Le 9ème jour de février 1995, à 10h00, au 8832, PASCAL GAGNON #8, à ST-LÉONARD, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de GEORGETTE GARNIEPY, saisis en cette cause, consistant en: 1 Camionnette G.M.C. Sierra S-15 avec boîte à l'arrière, plaque FHS2515; 1 compresseur de marque Sears Craftsman; 1 petit réfrigérateur; Et autres. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: PIETRO MACERA, huissier du district de Montréal, 514-848-0979, Fax: 848-7016. MACERA & ASSOCIÉS HUISSIERS, 31, rue St-Jacques Ouest, Rez-de-chaussée, Montréal, Québec, H2Y 1K9.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR MUNICIPALE DE SAINT-LÉONARD, NO: 170440. DEMANDE DE PAIEMENT ET AVIS DE VENTE - LA VILLE DE SAINT-LÉONARD, Partie

domicilié et résidant au 5181 Jeanne-Mance, dans la ville et le district de Montréal, s'adresse au directeur de l'état civil Maître Guy Lavigne, en vu d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Sophia Amélie Frédie Bégin.

Montréal, 26 janvier 1995.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-04-000171-950

COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
GREFFIER ADJOINT
NORMA CHAABAN,
Partie demanderesse
c.
MUSTAFA TAJRINE,
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à MUSTAFA TAJRINE de comparaître au greffe de cette cour, situé au 1 Notre-Dame Est, Montréal, salle 1100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de ANDRES ANTONIO SUAREZ CALZADILLA. Lieu: Montréal Date: 13 janvier 1995. MICHEL MARTIN, G.a.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-12-221802-956

COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
GREFFIER ADJOINT
LINA LAPEINE,
Partie demanderesse
c.
ANDRES ANTONIO SUAREZ CALZADILLA,
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à ANDRES ANTONIO SUAREZ CALZADILLA de comparaître au greffe de cette cour, situé au Palais de Justice de

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Article 103(4)
Dans l'affaire de la famille de: HUU LUONG NGUYEN, peintre, 162, D'Édimbourg, Vimont, Laval, Québec H7M 1M9.

Avis est par les présentes donné que HUU LUONG NGUYEN a déposé une cession le 19 janvier 1995 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 8 février 1995 à 16 h 00, au bureau du syndic, Lynda Lalonde, CIP Responsable de l'actif

DATÉ DE MONTRÉAL,
ce 23e jour de janvier 1995.
Raymond, Chabot Inc., Syndic
Lynda Lalonde, CIP
Responsable de l'actif
Tour de la Banque Nationale
600, De La Gauchetière Ouest
Bureau 1900
Montréal, Québec H3B 4L8
Tél.: (514) 979-1385

Montréal, 1 est rue Notre-Dame, Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de ANDRES ANTONIO SUAREZ CALZADILLA. Lieu: Montréal Date: 13 janvier 1995. MICHEL MARTIN, G.a.

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM
PRENEZ AVIS que GISSLEINE DUMAS domiciliée au 46, Surrey Garden #309 à Westmount présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de GHISLAINE DUMAS. Montréal, le 25 janvier 1995.

CSST
Commission de la santé et de la sécurité du travail

La Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec demande des soumissions pour la fourniture de:

- 9900 tubes fluorescents T-8
- 150 réflecteurs
- 5000 ballasts électroniques

Seuls sont admis à soumissionner les fournisseurs possédant les qualifications requises, ayant un établissement au Québec, en Ontario ou au Nouveau-Brunswick et qui se sont procuré les documents nécessaires à cette fin.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 27 janvier 1995 par remise d'un montant non remboursable de 20 \$, toutes taxes incluses, soit par argent comptant, soit par chèque visé ou mandat-posté fait à l'ordre de la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions sont faites à l'adresse suivante:

Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec
Service de l'approvisionnement - bureau R-65
524, rue Bourdages
Québec (Québec)
G1K 7E2
Tél.: (418) 643-5155

Les heures d'ouverture de ce bureau sont de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi inclusivement.

Les soumissions devront être accompagnées d'une garantie de soumission établie à l'ordre de la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec au montant de 24 000 \$ si elle est sous forme de cautionnement ou au montant de 12 000 \$ si elle est sous toute autre forme prescrite aux documents d'appel d'offres.

Date et heure limites de réception des soumissions: 14 février 1995 à 15 heures.

La Commission ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues, même la plus basse.

Le directeur des ressources matérielles
Dominique Landry

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-12-221800-950

COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
GREFFIER ADJOINT
PIERRE BOUZY DUMAY,
Partie demanderesse
c.
MARIE REGINALD ALEXIS,
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à MARIE REGINALD ALEXIS de comparaître au greffe de cette cour, situé au Palais de Justice de Montréal, 1 est rue Notre-Dame, Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en

divorce a été remise au greffe à l'intention de MARIE REGINALD ALEXIS. Lieu: Montréal Date: 13 janvier 1995. MICHEL MARTIN, G.a.

AVIS EST, par les présentes, donné que JO-ANN BATAH, domiciliée et résidant au 1964, Dunkirk Road, dans la ville et le district de Montréal, Québec, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat pour son enfant mineur, ANTHONY ORSINI lui permettant de changer son nom en celui de ANTHONY ORSINI-BATAH. Montréal, le 25 janvier 1995. DUROCHER, MADAR. Les procureurs de la requérante.

Avis public

Ville de Montréal

Service du greffe Usage conditionnel

AVIS PUBLIC est donné que le Comité exécutif de la Ville de Montréal, à sa séance prévue pour le mercredi 15 février 1995 à 9 h, sera saisie des demandes d'autorisation suivantes pour l'exercice d'un usage conditionnel, selon les dispositions du Règlement d'urbanisme (R.R.V.M., c. U-1):

- 1.- propriété sise au 1347, rue Legendre.

Cette autorisation permettrait l'implantation d'une garderie pour un maximum de 15 enfants à la fois au rez-de-chaussée et une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1347, rue Legendre.

- 2.- propriété sise aux 5738 et 5740, rue de Bordeaux.

Cette autorisation permettrait l'implantation de l'usage «garderie» au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble situé aux 5738 et 5740, rue de Bordeaux.

- 3.- propriété sise aux 6758 à 6764, avenue Christophe-Colomb.

Cette autorisation permettrait l'implantation des usages «centre communautaire et garderie» au rez-de-chaussée de l'immeuble portant les numéros 6758 à 6764, avenue Christophe-Colomb.

- 4.- propriété sise au 7138, rue Clark.

Cette autorisation permettrait l'implantation de l'usage «lieu de culte» dans l'immeuble situé au 7138, rue Clark, entre la rue Jean-Talon et l'avenue Mozart.

- 5.- propriété sise aux 4246 et 4248, rue Adam et 1490, avenue de La Salle.

Cette demande permettrait l'occupation, à des fins de centre communautaire (Centre d'information et d'assistance pour immigrants) pour un nombre maximum de 40 personnes, du bâtiment situé aux 4246, 4248, rue Adam et 1490, avenue de La Salle.

- 6.- propriété sise au 4401, rue Saint-Hubert.

Cette autorisation permettrait l'occupation, à des fins de garderie pour un nombre maximum de 24 enfants à la fois, au rez-de-chaussée du bâtiment situé au 4401, rue Saint-Hubert.

- 7.- propriété sise au 826, boulevard Saint-Joseph Est.

Cette autorisation permettrait l'occupation, à des fins de

centre communautaire (centre d'entraide et de dépannage) pour un nombre maximum de 15 personnes à la fois et des activités de jour uniquement, du rez-de-chaussée et du sous-sol du bâtiment situé au 826, boulevard Saint-Joseph Est.

- 8.- propriété sise au 4437, rue Marquette.

Cette autorisation permettrait le maintien d'un centre d'hébergement à même le bâtiment situé au 4437, rue Marquette entre l'avenue du Mont-Royal et la rue Marie-Anne, et à porter sa capacité maximale d'accueil de 18 à 28 personnes.

- 9.- propriété sise au 1430, rue Chomedey.

Cette autorisation permettrait l'implantation d'un centre d'accueil et d'hébergement dans l'immeuble situé au 1430, rue Chomedey, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard de Maisonneuve.

- 10.- propriété sise au 55, rue Prince.

Cette autorisation permettrait l'implantation d'une galerie d'art d'une superficie de 960 mètres carrés au 55, rue Prince.

- 11.- propriété sise au 6995, avenue Westbury.

Cette demande permettrait l'implantation des usages «lieu de culte et centre socioculturel» au sous-sol de l'immeuble situé au 6995, avenue Westbury.

- 12.- propriété sise aux 1448-50, rue Beaudry.

Cette demande permettrait d'occuper, à des fins de centre communautaire et de lieu de culte, les 3 étages du bâtiment situé aux 1448-50, rue Beaudry.

- 13.- propriété sise au 530, rue Saint-Rémi.

Cette demande permettrait l'implantation d'un dépanneur d'une superficie de 42 mètres carrés au 530, rue Saint-Rémi.

Conformément au Règlement d'urbanisme (R.R.V.M., c. U-1), tout intéressé qui désire formuler des commentaires au Comité exécutif relativement à ces demandes, doit le faire par écrit au plus tard le 6 février 1995, à l'attention du greffier, bureau R-005, hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, Montréal H2Y 1C6.

Montréal, 24 janvier 1995

Le greffier,
Léon Laberge

É D I T O R I A L

BPC: trêve de placotage

Jean-Robert Sansfaçon

Dieu que les problèmes deviennent vite insurmontables quand on accède au pouvoir! Après avoir vertement critiqué le gouvernement libéral pour son «immobilisme» dans le dossier de la destruction des BPC, le Parti québécois s'était engagé de façon solennelle à agir sans attendre, une fois élu. Malgré cela, tout indique qu'il faudra prendre notre mal en patience.

C'est le chef du parti, M. Jacques Parizeau, qui avait lui-même promis qu'aussitôt élu premier ministre, «au lieu de placoter», il allait «charger quelqu'un de choisir un bidule et de détruire tout ça».

Le quelqu'un, on le sait depuis, c'est nul autre que le nouveau ministre de l'Environnement Jacques Brassard, celui-là même qui vient de nous prévenir de ne pas trop compter sur une solution rapide au problème, à cause des 30 millions qu'exigerait l'opération.

Pourtant, le «bidule» qui permettrait une élimination efficace et sécuritaire des déchets fortement contaminés existe, il s'agit de l'incinérateur mobile Ogden, propriété de la société Cintec. L'an dernier, BPC-Québec, une création du ministère de l'Environnement, avait déjà retenu cette technologie après appel d'offres. En novembre 1994, après plusieurs mois d'études et de consultations, c'était au tour du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BABE) d'approuver la solution retenue par BPC-Québec, efficace à 99,9999% pour l'élimination des dioxines et des furannes qui se forment au moment de la combustion des BPC.

Quant à la firme Cintec, elle a même pu déjà bénéficier d'une garantie de prêt de 5 millions\$ du gouvernement précédent pour l'achat d'un second incinérateur mobile, la quantité de déchets contaminés justifiant une utilisation intensive de ces incinérateurs mobiles pendant quelques années.

Or, voilà qu'à la veille de passer aux actes, on apprend qu'aux vues du ministre Brassard, l'utilisation du «bidule» le plus adéquat coûterait trop cher et qu'il faudrait trouver une autre solution pour se débarrasser des BPC.

Laquelle? Les envoyer en Allemagne? Déjà, en 1989, quelque temps après l'incendie de Saint-Basile, des BPC bien à nous ont fait le voyage coûteux vers l'Angleterre, d'où ils nous sont revenus avec la mention «Gardez vos vidanges dans votre cour!». Le ministre aurait-il oublié cette page de

notre petite vie? Les gens de Baie-Comeau s'en souviennent pourtant, eux qui furent les hôtes malheureux du chargement. D'ailleurs, c'est depuis cet épisode rocambolesque qu'un règlement fédéral interdit l'exportation outre-mer de déchets contaminés aux BPC, sous peine de trois années de prison et d'une amende de 1 million\$.

Alors, en Alberta peut-être, seconde possibilité évoquée par le ministre, puisque cette province possède un incinérateur qui est sous-utilisé? Voilà une solution tout aussi irresponsable. D'abord, à cause des coûts au moins équivalents, sinon largement plus élevés que ceux entraînés par l'incinération sur les lieux d'entreposage; ensuite, à cause des risques liés au transport sur une distance de plusieurs milliers de kilomètres d'une telle quantité de déchets toxiques (20 500 tonnes métriques entreposées en 361 lieux différents au Québec).

Le «bidule» existe, les consultations sont terminées, il faut agir.

Dernière solution envisagée par M. Brassard, celle de brûler le tout dans les cimenteries. Il est vrai que les fours de ces industries sont puissants, mais cela ne suffit pas pour détruire efficacement et sans danger des déchets fortement contaminés. On y brûle déjà des huiles contaminées dans une proportion d'au plus 50 parties par million (ppm), et certains suggèrent de porter la norme jusqu'à dix fois ce ratio (500 ppm). De là à croire qu'on pourrait y détruire efficacement et sans risques la plus grande partie des déchets dont le niveau de contamination atteint 50 000 et même 70 000 ppm, la marge est large! Sans oublier qu'il faudrait reprendre à zéro les études et les consultations que l'on croyait terminées, avec la quasi-certitude d'une opposition très forte des gens qui vivent à proximité de ces cimenteries.

Comme on le voit, il n'y a pas 36 issues crédibles à ce problème et, de quelque côté qu'on choisisse de se faulxer, il faudra passer à la caisse un jour ou l'autre.

Nous avons déjà assez perdu de temps. Une solution existe, au lieu de «placoter», il faut payer pour le «bidule», tout en tirant de l'aventure la leçon qui s'impose: en matière d'environnement, la prévention a bien meilleur coût.

Questions sur la question

Gilles Lesage

Le maxi-sondage rendu public mercredi par trois partis et un groupe fédéralistes est impressionnant à plus d'un titre. Par son ampleur notamment et par le fait que trois entreprises sérieuses en arrivent, chacune de son côté, à des résultats identiques quant à l'opinion publique québécoise au sujet de la question référendaire.

De quelque côté qu'on les examine, les résultats n'ont rien pour surprendre qui ce soit. Même si un grand nombre de Québécois ne savent ce que signifie exactement la question inscrite en conclusion de l'avant-projet de loi de M. Parizeau, ils ne la rejettent pas moins clairement. Et si, au lieu de cette question dite molle, on pose celle que les libéraux préfèrent, portant sur la séparation du Québec, les résultats sont encore plus éclatants: le NON l'emporte alors dans la même proportion qu'en mai 1980.

Ces données s'inscrivent dans la même foulée que d'autres coups de sonde antérieurs. S'il est permis d'en tirer la conclusion que trois Québécois sur cinq sont anti-séparatistes, il semble à tout le moins présomptueux de prétendre que la démarche péquistique manque de crédibilité. Si imposant soit-il, ce sondage auprès de 10 000 concitoyens est précisément un instantané. Un portrait qui changera et se modifiera probablement au fil du débat qui s'entend avec les commissions régionales.

La question est déjà remise en question, comme il se doit, et le sera davantage au cours des prochaines semaines, à mesure que les Québécois en prendront connaissance. Il est prématuré d'en tirer des conclusions péremptives, ainsi que le fait le président du comité référendaire du PLQ, M. Michel Bélanger.

S'il y a un consensus qui se dégage de ce coup de sonde, comme des précédents et, probablement, de ceux qui suivront, c'est plutôt qu'il n'y en a pas de consensus.

À vrai dire, deux blocs s'affrontent, à peu près d'égale force — chacun ralliant environ 40% de la faveur populaire — et ne démontent pas de leur position, quoi qu'il arrive. Que la question soit dure ou molle, les séparatistes le resteront, peu importe l'issue référendaire. Il en est de même pour les fédéralistes. D'où l'importance cruciale des fichus discrets et indécis, nullement faibles et démunis pour autant, qui détiennent la clé de l'énigme.

Le débat, déchirant, ne fait que commencer. Prétendre que l'affaire est dans le sac pour le NON, ou que les dés sont pipés par le PQ, ne tient pas compte du fait que la photo de famille est en mouvement et que, quoi qu'il arrive, le référendum ne résoudra rien de façon définitive. Entre le catastrophisme des uns et le triomphalisme des autres, les Québécois resteront aussi ambivalents que naguère et jadis. Il faut vivre avec.

L E T T R E S

Bon roman noir

Bravo Mme Bissonnette. Votre «roman noir» sur les ministres de la culture et le Parti québécois a dévoilé l'élément qui m'inquiète le plus dans la démarche actuelle du gouvernement québécois vers la souveraineté.

M. Parizeau oublie-t-il que l'un des arguments solides pour la souveraineté des nations, à cette époque de l'interdépendance des États, est justement celui d'assurer la protection et la promotion de l'identité culturelle?

La volonté de la population du Québec n'est-elle pas de favoriser l'émergence d'un espace culturel francophone sur l'autoroute de l'information de demain?

N'est-il pas urgent que le gouvernement se dote d'une politique globale sur le développement culturel, appuyée d'abord sur les créateurs de contenus, c'est-à-dire les artistes?

En 1980, le OUI avait reçu un ap-

pui massif des artistes.

Où sont-ils aujourd'hui? Le maintien de Mme Dionne-Marsolais, à un poste aussi important et crucial pour l'avenir du Québec, risque tout simplement de rompre l'objectif de souveraineté culturelle et de nuire à la participation des artistes au soutien de celle-ci.

Sophie Hein
Montréal, 21 janvier 1995

Mythe nationaliste

Les fulminations récentes de Bourgault et la lettre de Suzanne Prévost (*Le Devoir*, 18 janvier 1995, en réponse à M. Webster) démontrent de façon flagrante à quels extrêmes d'arrogance raciste et de ridicule peut porter l'adhésion au mythe nationaliste.

Ainsi, parmi nos compatriotes de langue anglaise, dont les parents et grands-parents ont tant fait pour bâtir le Québec moderne et qui continuent d'œuvrer avec nous pour le

plus grand bien de la collectivité, ne seraient les bienvenus que ceux qui sont francophiles!

Mais voilà, n'en déplaise à qui que ce soit, nos compatriotes de langue anglaise sont ici chez eux.

Ils sont, et demeureront toujours advenant une éventuelle Constitution québécoise démocratique, des Québécois à part entière.

Sans aucun doute, un certain nombre d'entre eux, les plus arrogants, les plus ignorants et les plus frileux sont francophobes. Certains parmi nous, de même profil, sont anglophobes.

Cet état de chose est déplorable et nous rapetisse tous.

Peut-être qu'avec plus d'éducation, d'humanité et de confiance, de part et d'autre, le racisme aura un jour disparu du Québec.

C'est la grâce que je vous souhaite à vous M. Bourgault et Mme Prévost, et que je nous souhaite à tous.

Yves Saint-Pierre
Montréal, 18 janvier 1995

LA SOLUTION BRASSARD



La limite du tolérable



GUY LAFOREST

Ily a de ces propos que l'on préférerait ne jamais tenir envers des gens qui demeurent, jusqu'à nouvel ordre, nos concitoyens. On hésite, parce que l'on craint que notre réplique aura un résultat contraire à l'effet souhaité. On hésite aussi parce que la violence verbale de nos interlocuteurs nous intimide. Mais on a tort de se taire. Car le silence finit par prendre l'allure d'une caution.

Alors, il faut prendre la parole pour indiquer les limites du tolérable. Entre le Québec et le Canada de langue anglaise, ces limites sont sur le point d'être dépassées. Si ce n'est déjà fait.

L'exemple vient de haut. Depuis plusieurs mois, le quotidien le plus sérieux du Canada anglais, *The Globe and Mail*, se déchaine contre le Québec. Son directeur, William Thorsell, a écrit que le consentement initial donné par le Québec au régime fédéral en 1867 prenait une valeur définitive. Il n'y a donc pas de problème constitutionnel. Andrew Coyne, digne représentant du patriotisme doctrinaire à la Trudeau, vient de surenchérir. Dans un article où l'émotion suintait à chaque ligne, il a rappelé qu'il ne servait à rien de négocier les conditions de la sécession, car cette dernière serait toujours inacceptable pour le Canada. Coyne n'est pas opposé en principe à l'utilisation de la force contre le Québec. Mais comme l'inertie joue en faveur du *statu quo*, il croit que le recours à la force ne sera pas nécessaire. Quel triomphe pour la raison!

En page éditoriale, le message du *Globe and Mail* est clair: le projet souverainiste est tout à fait irrationnel, y adhérer serait un acte de folie pour les Québécois. Quand il est de bonne humeur, Jeffrey Simpson fait contrepoids à cette rhétorique hargneuse. Réagissant aux invocations obsessionnelles de la stricte légalité dans les médias anglophones, Simpson a indiqué que le spectre de la force se profilait derrière tout cela. Le partenariat canadien repose-t-il vraiment sur une telle base?

Qu'on me comprenne bien. *The Globe and Mail* demeure un grand journal. A maints égards, son traitement exhaustif du Québec est exemplaire. Il y investit d'énormes ressources. Si *La Presse*, qui en a les moyens financiers et idéologiques, en faisait autant pour le reste du Canada, cela ferait des merveilles. Il est tout simplement domma-

ge que le quotidien de Toronto ait choisi, au pire moment, de sombrer dans la démesure. Car démesure il y a. On en a vu un bel exemple avec l'affaire Bourgault. Les propos du tribun indépendantiste étaient déplacés et malheureux. Ils ont été justement dénoncés par la presse anglophone. Pourtant, dans le *Globe* et ailleurs, des allusions semblables à celle de M. Bourgault, proférées sur un ton où la grandiloquence rivalise avec l'intimidation, sont assénées aux souverainistes québécois de façon à peu près quotidienne. Tout se passe comme s'il était devenu impossible pour ces gens d'imaginer que la démarche souverainiste puisse s'appuyer sur un véritable fondement moral. On ne veut tout simplement pas en entendre parler.

Il faut ajouter, à la décharge du *Globe*, que la médaille d'or de la démesure ne lui revient pas. Sur ce terrain, la suprématie du chroniqueur du quotidien montréalais *The Gazette*, William Johnson, paraît incontestable. La thèse de M. Johnson est cohérente, simple, aisément compréhensible. Cela la rend, dans le contexte, immensément dangereuse. M. Johnson croit que toute la tradition littéraire du Canada français et du Québec est dominée par un seul motif: l'anglophobie. Les divers courants de notre pensée nationaliste au XX^e siècle se retrouveraient autour de cette passion malsaine. L'anglophobie mène directement, d'après Johnson, au projet d'un Etat ethnique, prémisses fondamentales de la politique québécoise depuis les balbutiements de la Révolution tranquille. L'épithète «ethnique» n'est pas réservée aux vieux dinosaures du nationalisme traditionnel. Johnson l'emploie pour caractériser la vision de tous les gouvernements québécois depuis 1960, sans exception.

Enivrée par une élite intellectuelle anglophobe, subjuguée par un Etat ethnique, la société québécoise doit son caractère démocratique et libéral

à l'édifice légal canadien. Sans ce dernier, la tyrannie de la majorité régnerait sans partage. Dans un contexte de souveraineté, l'interprétation de M. Johnson fait craindre le pire aux membres des minorités: non seulement l'oppression mais, au fond, la suppression pure et simple. Logiquement, selon cette grille, le visage de la souveraineté doit être celui du déchaînement de l'anglophobie. La Constitution québécoise aurait beau offrir les meilleures garanties institutionnelles à la communauté anglophone, Johnson resterait campé sur ses positions. Nul doute ne saurait fleureur.

La grille de lecture proposée par William Johnson est une prison. Le Québec ne peut pas en sortir. Quiconque se réclame un tant soit peu du nationalisme ou de la démarche sécessionniste finit par être ramené à des motivations anglophobes. Mon collègue Stéphane Dion, de l'Université de Montréal, vient d'apprendre de quel bois se chauffe M. Johnson. Défenseur raffiné du fédéralisme, M. Dion s'est acquis une belle réputation grâce à des études empiriques fouillées, honnêtes et décapantes. Il ne croit toutefois pas que les préjugés antinationalistes servent la cause du fédéralisme. M. Johnson vient de le rappeler à l'ordre. Si William Johnson se contentait de souligner la présence de sentiments anglophobes dans le nationalisme québécois, il n'y aurait pas lieu de s'inquiéter. Dans les conditions de notre histoire, il sera difficile d'éliminer toute trace de ressentiment. La tâche des pluralistes consiste à garder le ressentiment dans les interstices de la sphère publique. Je crois sincèrement que nous avons beaucoup progressé dans cette voie en 20 ans.

Malheureusement, Johnson se fait catégorique. Il répète que toute la pensée et l'action politique du mouvement autonomiste québécois reposent sur de sombres pulsions anglophobes. Je pense que les thèses de M. Johnson seraient infirmées par tout regard extérieur, honnête et objectif, sur les débats publics dans la société québécoise. Je me demande vraiment pourquoi le patron de M. Johnson, Michael Goldbloom, qui connaît le prix de la civilité et de la tolérance, et dont le journal a été si prompt à condamner M. Bourgault, persiste à imposer à ses lecteurs les outrances verbales de son chroniqueur. La question est posée.

À P R O P O S

... de la durée du chômage

En comparant la fréquence et la durée du chômage, on constate que la majeure partie de l'augmentation du taux de chômage depuis le milieu des années 1970 découle de l'allongement de la durée du chômage (la durée moyenne du chômage étant presque deux fois plus longue) et non d'une forte augmentation de la proportion de gens se retrouvant en chômage.

La durée moyenne du chômage est passée de 14 se-

maines en 1976 à 25 semaines en 1993.

En 1993, la durée moyenne du chômage était de 27 semaines pour les hommes et de 23 semaines pour les femmes.

L'augmentation de la durée de la période de chômage se fait particulièrement sentir chez les travailleurs âgés.

Réforme des programmes sociaux, document d'information, Ottawa, 1994.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAFAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES



La survie à long terme de la Nouvelle Compagnie Théâtrale

Coup de théâtre

D'accord pour redéfinir les rôles du directeur général et du directeur artistique

JACQUES MONGEAU, C.R.
Président du conseil d'administration
Nouvelle Compagnie Théâtrale

Fondée il y a 30 ans par Gilles Pelletier, Françoise Gratton et Georges Groulx, la Nouvelle Compagnie Théâtrale a pour mission de présenter à un jeune public les « chefs-d'œuvre de la dramaturgie universelle ». Forte de sa mission éducative, la NCT a toujours su rejoindre sa clientèle étudiante de niveau secondaire, qui assiste aux représentations en matinée, tout en s'adressant également à un public adulte en soirée. Comme toute entreprise dans le domaine artistique, la NCT a évolué au fil des années, présentant des œuvres du répertoire classique, bien sûr, mais également des pièces originales, moins connues, d'auteurs québécois, canadiens ou étrangers.

Cette évolution de la NCT n'est pas contradictoire avec sa mission originale, bien au contraire. En fait, chaque année, lors des discussions qui ont lieu au conseil d'administration sur la programmation de la nouvelle saison, en présence du directeur artistique, nous recherchons un équilibre entre l'ancien et le nouveau, entre la tradition et la création. Je dois d'ailleurs souligner que le choix de la pièce de Robert Lepage *Les aiguilles et l'optium* a été l'objet d'une décision unanime du conseil d'administration, et non pas d'un vote serré, contrairement à l'information transmise aux journalistes.

La Nouvelle Compagnie Théâtrale est ouverte sur le monde et entend le demeurer afin d'offrir à ses clientèles étudiante et adulte des spectacles variés, enrichissants, qui savent éveiller l'intérêt des plus jeunes pour le théâtre tout en satisfaisant les besoins d'un public averti. Il y a quelques années, au moment de l'arrivée de Jacques Vézina à la direction générale et de Brigitte Haentjens à la direction artistique, nous avions créé, à leur demande, un comité chargé de revoir la mission de la NCT. Ce comité a été élargi

pour inclure plusieurs personnalités du monde théâtral venant de l'extérieur de la NCT. Et la recommandation du comité a été de poursuivre la mission originale de la compagnie, tout en y intégrant des œuvres nouvelles, pour enrichir sa programmation.

Nous encourageons la création de pièces de jeunes auteurs à la NCT depuis de nombreuses années. La salle Fred-Barry, dirigée par Paul Lefebvre, est d'ailleurs consacrée à la création de pièces inédites, susceptibles d'intéresser un public averti, mais dont la notoriété n'est pas toujours suffisante pour justifier leur présentation dans la grande salle de la compagnie. Il ne s'agit pas là de censurer des œuvres remplies de promesses, mais bien plutôt d'assurer la survie du théâtre en misant sur des valeurs sûres pour sa programmation régulière. Une pièce originale qui connaîtrait un franc succès critique et populaire à la salle Fred-Barry pourrait certainement être insérée par la suite dans la programmation de la NCT.

La question de la survie à long terme de la compagnie est d'ailleurs au cœur du présent débat entre les tenants de la prise en main absolue du théâtre par les artistes et ceux qui souhaitent l'atteinte d'un équilibre entre l'artistique et l'administratif, afin d'assurer le maintien et l'évolution d'une institution réputée. Ce n'est que par la recherche constante de cet équilibre, au-delà des querelles idéologiques et des conflits de personnalité, que la survie de la Nouvelle Compagnie Théâtrale pourra être assurée.

Pour redonner à l'artiste sa place dans nos institutions théâtrales, comme plusieurs le réclament, il faut d'abord être en mesure de supporter le théâtre et d'assurer son équilibre budgétaire à long terme. C'est ce que le conseil d'administration de la NCT tente de faire de son mieux depuis de nombreuses années. Cela n'a pas toujours été facile, nous avons connu des années déficitaires qui ont miné l'essor de la compagnie. Il y a plusieurs années, sous la direction de Jean-Luc Bastien, nous avions réussi à retrouver notre santé financière. Puis, nous avons connu une autre période diffi-



Deux scènes de Roberto Zucco, une coproduction de la Nouvelle Compagnie Théâtrale, du Théâtre UBU et du Festival de théâtre des Amériques en 1993.

le, si bien qu'à l'arrivée de Jacques Vézina à la direction générale, nous avons dû hypothéquer l'édifice pour assurer la survie de la compagnie.

C'est d'ailleurs Jacques Vézina qui a choisi Brigitte Haentjens et qui a recommandé sa candidature à titre de directrice artistique. Mme Haentjens a fait un excellent travail sur le plan artistique, donnant un souffle nouveau à la compagnie, et ralliant la critique et le public à plusieurs occasions. Malheureusement, après quelques années, la relation entre les deux dirigeants de la

« Nous nous engageons à rechercher un équilibre entre le théâtre et l'administration. »

NCT s'est détériorée et la recherche d'un terrain d'entente, qu'ils avaient amorcée en proposant une formule de codirection, a échoué.

Incapable de supporter le climat tendu qui résultait de cette mésentente, Jacques Vézina a démissionné de ses fonctions de directeur général et fut remplacé par Lorraine Gagné. Après une brève lune de miel, les relations se détériorèrent à nouveau entre Brigitte Haentjens et la directrice générale, si bien que le conseil d'administration prit la décision de ne pas renouveler le contrat de Mme Haentjens. De plus, je tiens à préciser que Mme Gagné n'a pas été licenciée par le conseil d'administration de la NCT, comme le rapportait *La Presse* du 19 janvier dernier, mais qu'elle a bel et bien démissionné, incapable de supporter le stress, tout comme son prédécesseur.

Vous comprendrez aisément que le conseil d'administration n'avait pas d'autre choix que de ne pas renouveler le contrat de Mme Haentjens qui, selon Mme Gagné,

« ne voulait plus personne au-dessus de sa tête ». Il nous faut maintenant redéfinir les rôles respectifs du directeur général et du directeur artistique, afin d'assurer l'harmonie entre ces fonctions vitales au bon fonctionnement et à la survie d'un théâtre. Nous avons donc décidé d'établir clairement le fait que la direction artistique n'est pas subordonnée à la direction générale pour ce qui a trait au projet artistique, et nous souhaitons que le prochain directeur artistique siège au conseil d'administration à titre de membre à part entière.

Quant à la question de la représentativité du conseil d'administration, nous n'avons jamais voulu exclure les artistes du conseil, bien au contraire, et ils ont toujours occupé la place qui leur revient à ce niveau. D'ailleurs, je tiens à souligner que le conseil d'administration a entériné intégralement, après discussion, les programmations soumises par la directrice artistique au cours des trois dernières années. Il est donc faux de prétendre que « le conseil d'administration est sclérosé », comme le rapportait un journaliste en citant un observateur anonyme.

Nous nous engageons tout de même à renouveler le membership du conseil d'administration, à y faire une plus grande place aux artistes, à y inviter le directeur artistique de manière plus formelle et à rechercher cet équilibre entre le théâtre et l'administration, nécessaire à la survie de la NCT. Nous annoncerons bientôt la nomination de personnes crédibles et expérimentées aux postes de directeur général et de directeur artistique, et nous souhaitons de tout cœur que les titulaires puissent collaborer harmonieusement à l'essor de notre compagnie.

Le piège de la stratégie politicienne

Norman Webster a raison de rappeler à Lorraine Pagé qu'elle devrait s'occuper d'éducation plutôt que d'indépendance

CLAUDE POULIN
Professeur d'histoire
Cégep de Sainte-Foy

Norman Webster a parfaitement raison de semoncer Lorraine Pagé qui, une fois de plus, parlant au nom de son établissement syndical, s'engage à mettre la priorité de son action pour l'année actuelle sur le projet d'indépendance du gouvernement Parizeau. Il a aussi raison de déplorer le fait que cet organisme public qu'est la CEQ a sa part de responsabilité devant le marasme de notre système scolaire et de suggérer qu'elle devrait plutôt investir toutes ses énergies dans ce domaine.

Dans la société libérale du Québec des années 60, le mouvement syndical s'est vu confier le mandat de représenter les intérêts collectifs de ses membres et il a obtenu le pouvoir de les taxer. Tout cela pour assurer la paix sociale. Après avoir obtenu cette reconnaissance et ce pouvoir, la CEQ s'est dispersée dans toutes sortes d'actions qui ont avili l'image de la profession plutôt que de l'enrichir. De plus, l'expérience a largement démontré que si cette centrale s'est bien acquittée de sa mission strictement syndicale, elle a aussi sournoisement récupéré une responsabilité sociale et politique qui aurait dû normalement relever d'une association professionnelle.

Une telle association aurait permis à la profession de se donner plus d'engueure et de jouer un autre rôle que celui d'un syndicat de simples travailleurs spécialisés. Elle aurait été un interlocuteur indépendant, d'abord préoccupé par la qualité de la formation de ses membres, mais aussi capable d'affirmer son autorité en matière pédagogique. Or, en l'absence d'un tel interlocuteur, les bureaucrates du ministère de l'Éducation ont pu librement établir en toute impunité des programmes et des contenus dont les résultats sont ceux que l'on sait. Mais ce n'est pas le seul reproche que l'on peut faire à cet organisme. Il y a aussi le problème de ses pratiques démocratiques.

La culture démocratique de la CEQ

La culture démocratique de cette centrale, si elle a déjà été en assez bonne santé dans ses premières années, est aujourd'hui bien chétive. Peu de gens participent aux délibérations de ces assemblées où se prennent les décisions, ou sont choisis les représentants et les délégations. Ce devoir de participation démocratique ne doit-il pas être la contrepartie du pouvoir que la société civile leur a donné? Cette situation est d'autant plus gênante que même si les cotisations non volontaires augmentent et que les services diminuent, l'indifférence et le mutisme régiment personne n'ose bouger!

Norman Webster termine son propos en accusant les membres de la CEQ de ne pas enseigner l'histoire canadienne et la réalité du Canada actuel. Cela fait des décennies qu'on déplore cette triste réalité. Qu'il s'agisse de l'histoire du Québec, du Canada ou de l'histoire universelle, l'état de l'enseignement de l'histoire est ici dans une situation toujours aussi lamentable. Or, sauf pour le cas de ceux qui ont une formation spécialisée dans cette discipline et qui dispensent les quelques heures d'histoire qui s'enseignent encore, la très vaste majorité des enseignants n'arriveraient même pas à réussir l'unique épreuve d'histoire dite nationale de la fin des études secondaires. Ce n'est pas leur faute, cette matière est aussi absente des programmes de la formation des maîtres. On comprendra qu'ils ne voient pas l'intérêt de mener un combat pour cette cause. Pas plus d'ailleurs que pour celle des arts et des lettres. A-t-on déjà entendu M. Yvon Charbonneau ou Mme Lorraine Pagé nous parler avec insistance de l'importance de la culture dans la formation de la jeunesse, sinon pour évoquer son caractère élitiste et bourgeois? Mais, c'est là une autre question.

En somme, M. Norman Webster dit poliment à Mme Lorraine Pagé de se mêler de ce qui la regarde et d'éviter de tomber dans le piège de la stratégie politicienne. Mais on s'en doute bien, il ne sera pas écouté.

Barricade des Innus sur la route de SM-3

La hache de guerre pour le Camp de la paix

Pourquoi est-il permis de s'opposer au projet de barrage d'Hydro-Québec pour des jobs et non pour préserver l'environnement et un mode de vie?

CHRIS ISAAC LARNDER
Étudiant à l'Université McGill

J'ai participé au printemps dernier, du 29 mai au 14 juin, à une barricade sur la route du controversé projet de barrage d'Hydro-Québec Sainte-Marguerite 3 (SM-3). Les Innus traditionalistes de la Coalition pour Nitassinan organisaient un Camp de paix sur la route en construction en plein milieu de leurs domaines de chasse ancestraux.

Notre Camp de paix a brusquement cessé avant l'aube du 14 juin lorsque 40 agents de la Sûreté du Québec ainsi qu'une longue chaîne de véhicules de support technique ont fait irruption dans notre camp. Tous ont courageusement gardé leur sang-froid lorsque les premiers Innus furent traînés hors de leur tente où ils dormaient.

Puis, les observateurs non autochtones, dont l'auteur, furent arrêtés alors qu'ils essayaient de prendre des photos. Ensuite, le climat devint plus tendu lors de l'arrestation de personnes âgées, d'enfants abasourdis, d'une femme enceinte de huit mois, d'une sage-femme et de deux photographes de presse. Nous avons ensuite été escortés dans une salle d'école vide où nous avons été interrogés séparément et nos dossiers ont été traités. J'ai passé deux nuits en prison en attente de mon enquête sur cautionnement.

Deux accusations criminelles ont été déposées contre chacun de nous pour ce geste de responsabilité civile. Une semaine avant notre procès, un collègue innu a reçu une sentence extrêmement sévère d'un an de prison pour outrage au tribunal: le climat politique local défavorable se révélait être encore plus incisif dans le palais de justice de Sept-Îles. Nous avons appris que la Couronne avait l'intention de déposer une troisième accusation

contre nous et que nous ne pourrions pas nous défendre efficacement en invoquant des arguments de nature politique.

Dans mon propre pays, je suis maintenant un criminel, avec tout ce que cela implique. Nous avons tous dû passer par l'humiliation de plaider coupable, par peur et par manque de foi en un procès juste et équitable.

Pourtant, il y a quelques semaines, des employés de la construction ont bloqué la même route que celle où nous avions érigé notre Camp de paix, provoquant des retards dont les conséquences se sont chiffrées à plus de 500 000 \$ pour Hydro-Québec.

Aucune accusation n'a été portée, aucune amende n'a été imposée. Personne n'a parlé de l'injonction qui découlait de notre Camp de paix qui interdisait toute manifestation publique à cet endroit. Personne n'a parlé d'une injonction précédente qui interdisait même les rencontres dans la totalité des lieux publics de la réserve de Malioienam, en claire violation des droits fondamentaux des Innus.

Depuis les deux dernières années, 10% des adultes de Malioienam ont subi des peines de prison pour leur activité politique. Qui peut définir les deux Innus qui sont toujours en prison au Québec, autrement que par le terme de prisonniers politiques, au moins au sens large?

La seule conclusion que l'on peut tirer de cette comparaison est qu'il existe au Québec une politique de deux poids, deux mesures. Pour la même offense, les peines sont radicalement différentes selon les raisons politiques qui ont motivé cette offense.

Autrement dit, il est permis de s'opposer au projet

SM3 pour avoir des jobs, mais il est interdit de s'y opposer pour préserver l'environnement et un mode de vie.

En effet, le projet SM-3 met en danger la source de la magnifique rivière Moisie, une des dernières grandes rivières à saumon du Québec, ainsi que la traditionnelle « autoroute du peuple » qui mène aux terres intérieures depuis des milliers d'années.

En plus d'augmenter la superficie des terres inondées dans Nitassinan (qui est déjà de 11 000 km²) la construction de la route, qui se poursuit au moment où j'écris ces lignes, va ouvrir la porte de cet écosystème fragile aux invasions des procédés d'extraction des ressources qui, par leur nature abusive, sont l'antithèse du développement durable.

Tout cela pour (apparemment) créer 950 emplois de six mois par année (les travailleurs retireront l'assurance-chômage le reste de l'année) pendant 10 ans. Le projet dans son ensemble a une durée de vie économique de 50 ans, et générera à peine 20 emplois permanents.

Je suis franchement dégoûté par la facilité avec laquelle les tribunaux sont manipulés par des intérêts corporatifs ou politiques. Je n'ai jamais vu ici de preuve aussi flagrante de racisme. M. Jean-Paul Decoste a patiemment essayé de m'expliquer la logique orwellienne derrière tout cela: « Le système judiciaire respecte ceux qui respectent le système judiciaire. » M. le juge, mon respect pour ce système judiciaire, le fondement de nos gouvernements, s'évanouit rapidement.

SM-3, le plus grand chantier de construction présentement en activité au Québec, continue de jeter un éclairage fascinant sur l'avenir de notre province.

Le plus grand chantier de construction en activité continue de jeter un éclairage fascinant sur l'avenir du Québec.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes: à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Charrier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paire, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Konrad Yakabuski; Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques), Diane Prévost (pages éditoriales, responsable de la section Tourisme); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); L'information culturelle: Michel Bélar (adjoint), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette (livres), Paul des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dufresne, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulton (responsable), François Brousseau (adjoint), Antoine Char, Sylviane Tramière, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec); Serge Chapleau (caricaturiste); à l'information sportive: Yves d'Avignon, Denis Babin, Marie-Claude Petit (commis), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), La Documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa), LA PUBLICITÉ: Lucie Pinsonneault (directrice), Yves Williams (superviseur, Arts publics et, annonces classées), Jacqueline Avril, Daniel Barbeau, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Sylvie Hanna, Christiane Legault, André Mélançon, Suzanne Miscovic, Micheline Ruellan, Monique Verreault (publicitaires); Sylvie Laporte, Pierre Rousseau, Micheline Turgeon; Michèle Bouchard (secrétaire), L'ADMINISTRATION: Henry Riéd, c.m.a. (contrôleur), Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables), Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lucas, Nathalie Perrier, Danielle Pointon, Danielle Ross, Linda Thériault (adjointe à l'administration), Le MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE: Christiane Benjamin (directrice), Johanne Briën (secrétaire), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne, LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES: Guy-Renaud Kirouac (directeur), Christian Guy (superviseur à la promotion des abonnements), LA PRODUCTION: Marie-France Turgeon (directrice de la production), Jean Lemay (directeur adjoint, production et information), Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard DesCormiers, Caroline des Rosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christiane Vaillant, Christian Vien, Olivier Zaida, LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Marcel Couture (président), LA FONDATION DU DEVOIR: Marcel Couture (président), Roger Boissvert (vice-président et directeur général).

ACTUALITÉS

PARIZEAU Philippe Séguin ne pouvait arborer sourire plus réjoui

SUITE DE LA PAGE 1

plus que le porte-parole de Matignon, Bernard Brigouleix, s'est empressé de lever toute ambiguïté sur les propos du premier ministre. «Quel que soit le futur président de la République, a-t-il dit, à partir du moment où les Québécois souverainement se seraient prononcés pour la souveraineté, cela créerait une nouvelle situation internationale dont la France serait la première à prendre acte. C'est tellement normal (...) À partir du moment où il y aurait une décision du peuple québécois souverain, qui pourrait s'y opposer?»

Edouard Balladur, qui rencontrait Jacques Parizeau pour signer un «relevé de décisions» destiné à relancer la coopération France-Québec, avait lui-même rappelé que «La France et les Français ne pourront jamais avoir avec le Québec et les Québécois une relations ordinaires.» Il avait évoqué la tradition du général de Gaulle et souhaité la reprise des visites régulières entre les pre-

miers ministres québécois et français, tout en remerciant Jacques Parizeau de s'être rendu en France alors que, selon la règle de l'alternance, c'est plutôt un premier ministre français qui aurait dû traverser l'Atlantique. Emu, Jacques Parizeau n'a pu s'empêcher de commettre un lapsus, qualifiant son hôte de «président» alors qu'il n'est toujours que premier ministre.

Dans la matinée, Jacques Chirac avait convié Jacques Parizeau à un entretien sous les lustres de l'hôtel de ville. Le maire de Paris, qui en est à sa troisième élection présidentielle, n'y est pas allé avec la même délicatesse que son adversaire politique.

Il a affirmé sans ambages qu'après le référendum, «la France devrait être la première à reconnaître la situation (...) Si ce référendum est négatif, il n'y a pas de problème. S'il est positif, je pense qu'un certain nombre de pays notamment francophones, dont la France, devraient tout naturellement reconnaître la réalité d'une décision populaire, une décision qui est l'expression d'une souveraineté popu-

laire.» Selon Jacques Chirac, ces pays devraient donc être «parmi les premiers» à reconnaître le nouvel État.

Jacques Chirac considère que cette opinion, selon laquelle la France devra être «le premier pays à marcher avec le Québec», est largement «partagée par les responsables politiques quelle que soit leur appartenance». Fondateur du RPR, le parti gaulliste, Jacques Chirac est l'une des figures les plus influentes de la majorité actuelle. Il a souvent manifesté sa sympathie à l'égard du Québec. Considéré comme un ami de l'ancien premier ministre québécois Robert Bourassa, il n'était cependant jamais entré dans des considérations aussi précises. Jacques Parizeau, qui s'était rendu à l'entretien, planifié à la dernière minute, en compagnie du président de l'Assemblée nationale Philippe Séguin, ne pouvait arborer sourire plus réjoui. De toute évidence, le courant passait entre les trois hommes.

La réplique ne s'est pas fait attendre. Le maire de Paris ne devrait pas faire de commentaire sur la séparation du

Québec, puisque celle-ci traîne dans les sondages comme Jacques Chirac, a répliqué le premier ministre canadien Jean Chrétien, en voyage au Chili. Il était impossible hier d'obtenir un commentaire de l'ambassadeur canadien à Paris, Benoît Bouchard.

Jacques Parizeau a aussi été reçu à l'Élysée pour un entretien d'une vingtaine de minutes et un dîner rapide. Soucieux de rencontrer le premier ministre québécois avant de laisser la présidence, François Mitterrand s'est enquis de la situation des Acadiens. Qualifié de «très direct» par un participant, le dialogue entre le président et le premier ministre a, entre autres, porté sur l'Europe et la Francophonie.

Précision

contrairement à ce que nous indiquions dans notre article d'hier, le président du Conseil national du patronat français, Jean Gandois, a quitté le groupe Péchiney en juillet 1994.

FUSIONS

SUITE DE LA PAGE 1

nier, lors d'une seconde réunion, les administrateurs des deux hôpitaux ont franchi une étape de plus vers ce projet de fusion en gelant toute embauche pour les prochains 90 jours — sauf pour des postes très pointus —, en absorbant tous deux leurs déficits d'ici le 31 mars pour faciliter un éventuel mariage et en échangeant leurs listes de rappel pour faciliter les remplacements.

Selon les scénarios émis jusqu'à présent, la direction et l'administration des deux hôpitaux pourraient être fusionnées en une nouvelle entité juridique, et les départements seraient partagés entre le «pavillon Fleury» et le «pavillon Saint-Michel», prodiguant chacun des soins différents. On vise en fait à éliminer tout doublement.

«On regarde quelle ampleur on pourrait donner à nos réflexions. Va-t-on encore fonctionner avec deux urgences? Doit-on fermer un bloc opératoire? On se pose les vraies questions, on se rencontre. Ça bourdonne entre les deux hôpitaux», soutient M. Girard qui rencontrait hier environ 80 médecins de son hôpital pour les informer des développements dans ce dossier.

Déjà, les exécutifs des conseils des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) des deux hôpitaux ont tenu des rencontres pour trouver des solutions «de l'intérieur» pour parvenir, sans trop de déchirements, à cette osmose obligée.

Des cadres des deux hôpitaux ont été libérés pour travailler à temps plein sur ce projet, a souligné hier Lucien Hervieux, directeur général de l'hôpital Fleury. «On doit étudier nos profils respectifs et celui de nos clientèles pour savoir quels sont les besoins de notre population avant d'agir. Il faut vraiment développer une vision commune et passer aux actes, sinon quelqu'un nous obligera à le faire», ajoute ce dernier.

Bref, les deux hôpitaux, d'une taille presque similaire, avec des budgets respectifs de 33 et 37 millions \$, estiment que les compressions d'environ 9 à 11 millions \$ qui leur seront assénées d'ici trois ans les obligent à emprunter cette voie.

Une fois fusionnés, les deux hôpitaux de 250 lits pourraient en compter un peu plus de 400. «On fait maintenant des vasectomies dans les bureaux de médecins; la pratique de chirurgies d'un jour change les besoins en lits», affirme M. Girard. Bien des hôpitaux ne sont pas très avancés dans cette voie. La documentation disponible dénombre de 135 à 150 types d'opérations pouvant être réalisées dans le cadre de chirurgies d'un jour, mais plusieurs hôpitaux n'en pratiquent pas plus de trente à quarante.

«On n'a plus les moyens d'avoir deux laboratoires, les mêmes équipements et les mêmes appareils coûteux dans deux hôpitaux», ajoute le directeur général de l'hôpital Saint-Michel.

Les deux hôpitaux desservent à peu près le même bassin de population — 200 000 personnes en tout —, disposent de budgets équivalents, emploient de 600 à 800 personnes à temps plein chacun, dont quelque 125 à 150 médecins dans chaque cas. Reste à voir comment sera accueilli le projet par les syndicats, déjà mis au courant des grandes lignes.

D'ores et déjà, d'autres hôpitaux, aussi confrontés à des situations difficiles, regarderaient d'un œil intéressé la démarche entreprise par les hôpitaux Saint-Michel et Fleury. «Je peux vous dire qu'il y a des directeurs d'autres hôpitaux qui dînent avec nous et qui sont drôlement curieux de voir comment ça se passe», dit M. Girard.

Les choses vont à un rythme d'enfer puisque les deux hôpitaux ont décidé de ne pas éterniser leurs discussions et se sont donné jusqu'en avril pour décider s'ils uniront ou non leurs destinées.



L'Albertain Siegmund Sobolewski se recueillait, hier, durant la cérémonie juive à Auschwitz-Birkenau soulignant le 50^e anniversaire de la libération par les troupes soviétiques de ce camp de concentration où 1,5 million de personnes ont péri. M. Sobolewski a survécu à quatre ans et demi d'internement à Birkenau.

PHOTO AP

GUERRE

Pas de mépris

SUITE DE LA PAGE 1

neté canadienne) et soupçonnant les libéraux de vouloir encourager carrément le vote des illégaux.

M. Chevette a expliqué qu'il n'a jamais soutenu que tous ces gens votaient illégalement, mais que le «potentiel» est là, si aucun contrôle adéquat n'est établi. Entre 40 000 et 60 000 immigrants entrent chaque année au Québec, et ils ont besoin de quatre à cinq ans avant d'obtenir la citoyenneté, s'ils la demandent, ce qui fait un total «potentiel» de 250 000 à 300 000.

Propos méprisants, a rétorqué Fatima Houa-Pepin. Outre, M. Chevette a répliqué: «Je n'accepte pas qu'on me prête des intentions. D'ailleurs, je n'ai jamais méprisé quelque citoyen que ce soit qui ait la qualité de voter.» Son vis-à-vis libéral, Pierre Paradis, a pris le relais: «En associant les 250 000 Québécois des communautés culturelles au cas de Marie Malavoy, il les insulte davantage.»

«C'est un lâche», a lancé le ministre au leader de l'opposition. Il a dû retirer ce terme. Mais tant M. Paradis que Mme Houa-Pepin ont repris que l'ex-ministre Malavoy a commis «des manœuvres électorales frauduleuses» et représente «le seul cas reconnu, documenté, de fraude électorale d'une immigrante qui a avoué sa faute» (et a perdu son poste de ministre de la Culture).

M. Chevette s'est offusqué, a parlé d'acharnement contre sa collègue de Sherbrooke et s'est demandé comment l'opposition officielle pouvait s'opposer «au fait que seuls les électeurs ayant la qualité de vote puissent le faire par un système nouveau, moderne». «Ces gens-là parlent des deux côtés de la bouche en même temps. Ils n'ont aucune sincérité et ils ont des objectifs inavoués et cachés.»

«Insinuations gratuites», a repris la députée de La Pinière. Ce à quoi le ministre a répondu que seuls ceux qui ont qualité d'électeurs peuvent voter. «Il nous faut se donner les outils pour s'assurer que le vote soit légitime et réservé à ceux-là seuls qui ont la qualité d'électeurs, c'est-à-dire qui sont citoyens canadiens.»

«Pourquoi, s'il ne les accuse pas de frauder, les accuse-t-il d'être potentiellement des fraudeurs?», a demandé M. Paradis. «Y a-t-il deux catégories de citoyens au Québec?» «Je veux protéger le droit de vote de ceux qui ont la citoyenneté», a expliqué M. Chevette, selon qui la députée libérale de Marguerite-Bourgeoys aurait été la première à évoquer le chiffre de 300 000 voteurs illégaux potentiels. Non, a répondu M. Paradis, c'est le député péquiste de Johnson.

De part et d'autre, on s'est ensuite tirailé sur le sens et l'interprétation à donner aux mémoires, notamment celui du Congrès juif canadien.

Par la suite, les députés ont repris en Commission l'étude détaillée du projet portant création d'une liste électorale permanente et informatisée, sous l'égide du directeur général des élections, en collaboration avec la RAMQ. M. Chevette a fait part de son intention de présenter des amendements, mais aucun qui ne touche à la substance du projet initial, contesté par les libéraux. Ceux-ci usent à leur tour des mesures dilatoires prévues au règlement pour faire obstruction au projet de M. Chevette.

La guerre d'usure est engagée et se poursuivra encore un bon moment, si l'on en juge par la détermination des péquistes et l'obstination des libéraux.

AUSCHWITZ 47 % des Polonais associent aujourd'hui Auschwitz au martyre de leur peuple

SUITE DE LA PAGE 1

lié à celui de la génération qui a connu les victimes».

Quels symboles pour quelle mémoire? Au moment même où s'ouvrent à Oswiecim les cérémonies officielles de la commémoration de la libération du camp par l'Armée rouge, il y a cinquante ans, il faut bien constater que la mémoire d'Auschwitz est fractionnée, et parfois même instrumentalisée pour servir à la légitimation des pouvoirs d'aujourd'hui.

Cette commémoration a lieu pour la première fois dans une Europe démocratique, pour l'essentiel des pays qui la composent. Jusque-là, les cérémonies du souvenir étaient obérées par l'application du credo de la mémoire «officielle» de la Pologne communiste, matérialisée par la

plaque commémorative installée à l'entrée du camp de Birkenau: «Ici, de 1940 à 1945, quatre millions d'hommes, de femmes et d'enfants ont été torturés et assassinés par les meurtriers hitlériens.»

Grâce à l'action du Comité international du Musée d'État d'Auschwitz, présidé par l'historien Wladislaw Bartoszewski et comprenant vingt-six membres de toutes nationalités, le texte a été modifié dans un sens plus conforme à la vérité: «Que ce lieu où les nazis ont assassiné un million et demi d'hommes, de femmes, d'enfants, en majorité des Juifs de divers pays d'Europe, soit à jamais pour l'humanité un cri de désespoir et un avertissement!»

Vérité des chiffres, rappel du caractère systématique-

ment raciste de l'entreprise d'extermination nazie: tout cela était nécessaire pour faire pièce à l'entreprise négationniste qui s'était développée dans la dernière décennie, en s'appuyant, entre autres, sur la vulgate nationale-communiste. Comment expliquer alors le malaise qui s'est instauré entre le monde juif et les autorités polonaises, et qui a conduit à l'organisation de cérémonies séparées, l'une, le jeudi 26 janvier, au caractère proprement juif, et l'autre, officielle, le lendemain, marquée par le discours du président polonais Lech Walesa?

Le baron Maurice Goldstein, président du Comité international d'Auschwitz (CIA) qui n'est pas une organisation juive, estime que les modifications apportées au programme mis au point entre la Chancellerie de la présidence polonaise, le CIA et le Congrès juif européen ne sont pas acceptables. «La décision polonaise est surtout gênante de prévoir un seul discours du président Walesa devant le mur des fusillés à Auschwitz I, ce qui peut paraître comme une manifestation d'appropriation de ce camp pour la martyrologie des Polonais», écrit-il. Le coordonnateur des cérémonies, le secrétaire d'État Andrzej Zakrewski, rejette avec irritation ces interprétations de l'attitude des autorités polonaises. «Tout le monde peut prier comme il le veut à Auschwitz», répond-il à ceux qui l'accusent de vouloir «christianiser» le génocide. «Il serait temps, affirme-t-il encore, qu'Auschwitz, symbole de barbarie et honte du XX^e siècle, unisse la communauté internationale au lieu de la diviser.»

En l'occurrence, ce sont les autorités de Varsovie, es-

sentiellement l'entourage de Lech Walesa, qui ont introduit ce ferment de discorde, jetant une ombre sur une commémoration que Maurice Goldstein aurait souhaitée «solennelle, digne, grandiose, avec la participation de nombreux chefs d'État et de Prix Nobel de la paix».

Était-il si difficile d'accéder au souhait des organisations juives de voir l'un de leurs représentants prendre la parole sur les lieux mêmes du martyre plutôt qu'à l'Université de Cracovie? Il est vrai que, au plus bas dans la faveur de ses concitoyens, Lech Walesa peut être tenté de caresser dans le sens du poil une opinion qui n'a pas fait le chemin parcouru par les responsables du Musée d'État d'Auschwitz. Un récent sondage montre en effet que 47 % des Polonais associent aujourd'hui Auschwitz au martyre de leur peuple, 61 % pensent qu'il fut un lieu d'extermination de nombreux peuples et 8 % seulement y voient le symbole de la Shoah. Cette persistance de la perception «nationale-communiste» du génocide prouve, s'il en était encore besoin, qu'il ne suffit pas d'accéder à la démocratie pour que soient extirpées des mentalités les fausses certitudes commodes et valorisantes.

Shoah, le film de Claude Lanzmann, avait projeté une lumière cruelle sur le fond d'antisémitisme qui demeure ancré dans l'esprit de bon nombre de Polonais, un antisémitisme qui prend sa source dans l'antijudaïsme chrétien venu du fond des âges. L'affaire du Carmel d'Auschwitz avait, en dépit de la bonne volonté et de l'ouverture d'esprit d'une partie de la hiérarchie ca-

tholique, semé le doute sur l'état d'esprit des plus hauts responsables de cette Église. Le départ des cardinaux, résultat de longues négociations menées à Genève entre les représentants des organisations juives et ceux de l'Église, a été vécu, par une grande partie de la population locale, comme une injustice, un diktat imposé par le «judaïsme international». Aussi faut-il souligner l'importance de la déclaration de l'Église polonaise à l'occasion de l'anniversaire, qui condamne «toute forme de racisme, d'antisémitisme et de xénophobie».

Elle déplore que certains Polonais, «indignes du nom de chrétien», aient contribué au génocide, en déniant les Juifs ou en les soumettant au chantage, alors que bien d'autres «sont restés indifférents devant cette indicible tragédie».

Cette déclaration marque le début d'un processus de remise à plat des éléments constitutifs de la mémoire collective, qui ne va pas sans douleurs ni déchirements. L'exemple français de retour sur la période de Vichy à l'occasion de grands procès, ou des révélations de François Mitterrand sur son passé, montre que les débats historiques ont toujours une dimension politique. Il faut souhaiter que le faux pas du président Walesa ne soit qu'une manifestation d'un passé qui a du mal à passer et que, peu à peu, en Pologne comme dans d'autres pays confrontés au brouillage stalinien des mémoires, on se rappelle que la présence juive séculaire en Europe centrale et orientale a aussi contribué à la grandeur et au rayonnement de ces nations.

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30
2050, RUE DE BLEURY, 9^E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

PUBLICITÉ
AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / télécopieur (514) 985-3390
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

Les numéros de téléphone suivants
sont valables pour le service
de livraison par camelot et
pour les abonnements postaux.

SERVICE DES ABONNEMENTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30
Montréal (514) 985-3355 / télécopieur (514) 985-3390
Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559